

FICHE D'IDENTIFICATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE - PRADEL

« KIYO, ARZIKI »

Elevage, source de richesse

NIGER

| | |
|---|----|
| 1. Titre du programme et durée..... | 3 |
| 2. Ministère et/ou entités gouvernementales responsables de la préparation et mise en œuvre du programme..... | 5 |
| 3. Analyse du contexte | 5 |
| 3.1 Cadre politique et institutionnelle | 5 |
| 3.2 Analyse des acteurs..... | 8 |
| 3.3 Situation de l'élevage..... | 10 |
| 3.4 Autres PTFs dans le secteur..... | 20 |
| 4. Orientations stratégiques du programme sectoriel..... | 23 |
| 4.1 Stratégie | 23 |
| 4.2 Résultats..... | 33 |
| 4.3 Parties prenantes | 34 |
| 4.4 Zone d'intervention..... | 36 |
| 4.5 Durabilité..... | 36 |
| 5. Risques liées au programme sectoriel..... | 36 |
| 5.1 Les risques au niveau des objectifs | 36 |
| 6. Thèmes transversaux /prioritaires | 38 |
| 6.1 Le genre | 38 |
| 6.2 Le changement climatique et la gestion de ressources naturelles | 39 |
| 6.3 L'Agenda Numérique..... | 40 |
| 6.4 Approche par les droits | 40 |
| 7. Budget maximal du programme..... | 41 |
| 8. Modalité de mise en œuvre proposées | 41 |
| 9. Pilotage, suivi et cadre organisationnel du programme | 44 |
| 9.1. Comité de pilotage | 44 |
| 9.2. Comités techniques d'orientation et de suivi | 45 |
| 9.3. Dispositif opérationnel | 45 |
| 10. chronogramme du programme..... | 46 |

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|-----------|--|
| ACNG | Acteur de coopération non gouvernementale |
| AGRHYMET | Centre d'AGRo-HYdro-METéorologie |
| AREN | Association pour la redynamisation des éleveurs au Niger |
| ARIMEL | Appui au Renforcement Institutionnel du Ministère de l'Élevage |
| CAPAN | Collectif des Associations Pastorales du Niger |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CEN-SAD | Communauté des États Sahélo-sahariens |
| COFO | Commissions Foncières |
| CMO | Convention de mise en œuvre |
| CS | Convention Spécifique |
| CTB / BTC | Agence Belge de développement |
| CPDN-INDC | Contribution Prévue déterminée au niveau national - |
| CRA | Chambres régionales d'Agriculture |
| DGD | Direction générale de la coopération au développement |
| DNP/GCCA | Dispositif national de Prévention et de Gestion des crises et catastrophes |
| DTF | Dossier technique et financier |
| ECOWAP | Politique agricole régionale de la CEDEAO |
| ECT | Expert de Coopération Technique |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FISAN | Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| HC3N | Haut-Commissariat à l'Initiative 3N |
| HIMO | Haute Intensité en Main d'Œuvre |
| I3N | Initiative les Nigériens nourrissent les Nigériens |
| MAG/EL | Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage |
| MCC | Millenium Challenge Corporation |
| MS | Matière sèche |
| NTIC | Nouvelles Technologies d'Information et de Communication |

| | |
|---------|--|
| OPEL | Organisations Professionnels de l'Élevage |
| OSC | Organisations de la société civile |
| PAAPSSP | Programme d'Appui à l'Aménagement Pastoral et de Sécurisation des Systèmes Pastoraux |
| PAU | Politique Agricole de l'UEMOA |
| PDDAA | Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique |
| PDES | le Programme de Développement Économique et Social |
| PDR | Plan de développement regional |
| PNCC | La Politique Nationale en matière de Changements Climatiques |
| PNG | La Politique Nationale de Genre |
| PPCB | Peste de Péripneumonie Contagieuse Bovine |
| PRODEX | Projet de développement des exportations des produits agro-sylvo-pastorales |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| RECA | Réseau des Chambres d'Agriculture |
| RGPH | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| RH | Ressources Humaines |
| SAF | Schémas d'Aménagement Fonciers |
| SDDCI | la Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive |
| SDDEL | la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage 2012-2035 |
| SIG | Système d'Information Géographique |
| SPCR | Secrétariat Permanent du Code Rural |
| SRAT | Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire |
| SVPP | Services Vétérinaires privés de proximité |
| UA | Union Africaine |
| UBT | Unité de Bétail |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine |
| VSF | Vétérinaires Sans Frontières |

1. TITRE DU PROGRAMME ET DUREE

La présente fiche concerne l'identification du programme sectorielle de l'élevage dans le cadre du Programme de Coopération 2017-2020 entre le Niger et le Royaume de Belgique.

Le titre provisoire du programme est « Programme d'appui à l'élevage ».

La durée du programme est de 5 ans (entre 2017 et 2021), y compris 6 mois de préparation, quatre ans de mise en œuvre et 6 mois de capitalisation et de clôture.

2. MINISTERE ET/OU ENTITES GOUVERNEMENTALES RESPONSABLES DE LA PREPARATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le Ministère responsable est le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MA/GEL). Il sera en charge de l'exécution et du suivi de l'intervention. Il travaillera en étroite coordination avec les autres Ministères concernés, tels que le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Ministre du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire, et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

3. ANALYSE DU CONTEXTE

3.1 CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Le Niger dispose de plusieurs stratégies parmi lesquelles il faut signaler la Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive (SDDCI) Vision 2035 ; le Programme de Développement Économique et Social (PDES) 2012-2016, et l'Initiative 3N, qui s'inscrit dans le processus de mise en œuvre du Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU). L'ISN est une stratégie intersectorielle qui vise la « sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable ».

Pour les stratégies sectorielles de l'élevage, la **Stratégie de Développement Durable de l'Elevage 2012-2035 (SDDEL)**, avec ces plans d'action quinquennaux définit les priorités pour les actions à courte et à long terme. La vision définie pour le secteur est : "un Niger où l'élevage à l'horizon 2035, contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliore les conditions socio-économiques des populations à travers une gestion durable de l'environnement". Trois axes stratégiques ont été privilégiés : 1) améliorer la santé animale et garantir la qualité des denrées et des produits issus de l'élevage, 2) assurer une production animale conséquente et une valorisation correcte des produits, cet axe privilégiant une gestion durable des espaces pastoraux afin que l'accès aux ressources naturelles soit sécurisé mais accompagnant aussi la

modernisation des élevages familiaux par une meilleure rémunération des produits vendus (chaîne des valeurs) et envisageant le développement de fermes avicoles et laitières à proximité des centres urbains ainsi que la maîtrise de la transformation et de l'accès aux sous-produits agroindustriels devant permettre une sécurisation de l'élevage national et des unités de production en voie d'intensification ; 3) assurer le pilotage et la gestion du secteur par le Ministère, celui-ci devant améliorer son organisation, ce qui passe par une meilleure gestion des ressources humaines (recrutements, plan de carrières, formations), par une communication interne et externe efficace et par une direction davantage axée sur les résultats.

Le Code Rural a été initié en 1993. Il est un cadre politique de sécurisation des opérateurs ruraux et accorde une place de choix aux aménagements pastoraux. Le code rural est indéniablement l'un des meilleurs outils pour la valorisation durable et concertée des ressources naturelles : il a comme ambition d'assurer la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et de favoriser le développement par une organisation rationnelle du monde rural. Les objectifs ainsi assignés au Code Rural sont la sécurisation foncière des acteurs ruraux, l'organisation du monde rural, la gestion durable des ressources naturelles, l'aménagement du territoire et la prévention des conflits. Le code rural fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective d'un aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine.

En 2010, une ordonnance complémentaire a été adoptée pour le pastoralisme. Elle a marqué un réel progrès par :

- la reconnaissance de la mobilité pastorale comme un droit fondamental des éleveurs, pasteurs nomades et transhumants ;
- la consécration du statut domanial des ressources pastorales ;
- l'interdiction de toute forme d'appropriation exclusive de l'espace pastoral relevant du domaine public de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Toutefois, ses décrets d'application tardent à être promulgués tout comme la vulgarisation et l'application des textes qui ne semblent pas constituer une priorité politique. Parmi les difficultés liées à l'application du code rural, on note la méconnaissance des textes par les acteurs qui sont sensés les utiliser et les appliquer ainsi que des procédures de mise en œuvre qui sont longues et onéreuses.

La politique de décentralisation cherche principalement à faire des collectivités territoriales des entités démocratiques fortes, capables de contribuer à la consolidation de l'unité nationale et la promotion d'un développement local durable axé sur la réduction de la pauvreté, la délivrance des services sociaux de base dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la diversité locale.

Le cadre légal de la décentralisation existe depuis 2010 (Code général des collectivités territoriales) et 2012 (document cadre de politique nationale de décentralisation), mais les premiers transferts de compétences ont seulement été décidés à partir de 2014,

relatifs à quatre secteurs : la santé, l'environnement, l'hydraulique et l'éducation. Pour l'élevage, le transfert serait prévu pour 2017. Les transferts en matière de ressources financières connaissent des difficultés, ce qui mène à des collectivités ayant des compétences, mais contraints par des ressources budgétaires réduites et peu aisées à mobiliser. La situation est encore plus préoccupante en relation aux ressources humaines, même si un Centre de formation à la gestion des collectivités territoriales existe depuis 2008.

La déconcentration ne se limite pas à une meilleure répartition de l'Etat dans l'espace, mais suppose aussi une réorganisation des relations entre le niveau central et les niveaux de déconcentration, des délégations de pouvoir et de budget, dans un cadre cohérent de coordination des acteurs déconcentrés et décentralisés animé par la tutelle. La déconcentration est toutefois contrainte par le manque de transformation de l'organisation et la situation déficitaire en matière de capacités humaines, matérielles et financières au niveau des services de l'Etat.

Au niveau régional, la dynamique de décentralisation et de déconcentration prend forme avec l'élaboration des plans de développement régionaux.

Le Plan de Développement Régional (PDR) constitue un outil de planification dont la vision, les orientations et les actions contenues sont la résultante d'un consensus régional autour des voies et moyens pour promouvoir un développement équilibré et durable de la région. Il s'avère important de saisir l'opportunité de la mise en œuvre de ce plan pour mettre en valeur le sous-secteur de l'élevage dans cette approche de développement socio-économique. Il faut noter que d'autres instruments sont en cours d'élaboration notamment les Schémas d'Aménagement Fonciers (SAF) et les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) pour une meilleure valorisation des ressources et un développement harmonieux des régions.

La Politique Nationale de Genre (PNG) se veut un cadre de concertation et de dialogue pour assurer un développement humain durable et équilibré. Elle s'articule autour de quatre axes stratégiques : (i) la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ; (ii) la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ; (iii) le renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ; et (iv) le renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG.

La **Politique Nationale en matière de Changements Climatiques (PNCC)** a pour but de contribuer au développement durable du Niger par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques. Le document « **Contribution Prévue déterminée au niveau national (CPDN-INDC)** » décrit des actions prioritaires retenues dans la contribution du Niger à la COP21 . Compte-tenu des potentialités offertes par les

ressources du pays, les préoccupations nationales sont focalisées sur les questions liées à l'Adaptation, particulièrement dans le secteur Agriculture/Elevage et Utilisation des Terres, et sur les questions liées à l'atténuation. La stratégie est basée sur la vision d'une agriculture climato-intelligente et sur l'accès aux services énergétiques modernes pour tous en 2030. Les mesures portent sur la mise à l'échelle des bonnes pratiques de Gestion de terres afin d'améliorer la productivité agro-sylvo-pastorale à travers entre autres : la restauration des terres agro-sylvo-pastorales ; la régénération naturelle assistée (RNA); la plantation d'espèces à usages multiples et l'ensemencement des parcours.

L'intégration du changement climatique dans la planification locale (PDC), régionale et nationale sont des bonnes pratiques testées et approuvées au Niger et donc, prises en considération dans la CPDN.

Le cadre stratégique national de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger vise à favoriser l'accès des jeunes des deux sexes à des opportunités de création d'entreprises et d'emplois indépendants décents, durables et de qualité afin de réduire la pauvreté.

3.2 ANALYSE DES ACTEURS

L'élevage relève du **Ministère en charge de l'Elevage (MAG/EL)** qui gère le cadre politique et stratégique, organise les services publics et les assure dans toutes les régions. Ainsi, les services déconcentrés de l'Etat sont présents dans toutes les régions. D'autres départements ministériels concourent à la mise en œuvre des orientations nationales en matière de l'élevage. Ainsi, le domaine de l'hydraulique pastorale est géré par le Ministère de l'Hydraulique. Le Ministère de l'Environnement et de la Salubrité Publique coordonne les actions de gestion des ressources naturelles, comme la récupération des terres.

Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses, le Secrétariat du Code Rural et le Ministère du Plan s'impliquent de manière transversale à tous les projets portant sur la sécurisation des espaces pastoraux. En outre, le MAG/EL est en lien avec le Haut-Commissariat 3N concernant les activités de l'I3N qui ont trait à l'élevage.

Depuis la décentralisation (2004), **les régions et les communes** ont certaines prérogatives en matière d'élevage. Néanmoins, la commune n'est pas toujours la porte d'entrée adéquate pour les relations entre éleveurs et institutions étatiques notamment en ce qui concerne le pastoralisme, qui de part son caractère mobile fait qu'il y a lieu de prendre en compte les dimensions spatiales qui sont supra-communales.

L'émergence **des organisations de la société civile (OSC)** est encouragée par les autorités nigériennes. Cet appui a permis à des acteurs nationaux de s'insérer en tant qu'acteur fiable dans le paysage institutionnel de l'élevage. Les organisations professionnelles et associations d'éleveurs participent activement à la dynamisation du

secteur. On note la présence **d'organisations de producteurs structurés** telles que l'AREN et le FNEN DADDO, souvent accompagnées par les ONG de développement. Ces deux structures ont pu présenter une couverture nationale en termes de présence effective de groupements au niveau de chaque département. Un Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN) a vu le jour et représente les associations pastorales, dans le dialogue sectoriel.

Cette dynamisation permet aux OSC de se fédérer autour des enjeux communs. Elles défendent les droits des éleveurs partout où de besoin; Elles luttent aussi contre le vol de bétail, s'élèvent contre des taxations abusives, sont des médiateurs en cas de conflits etc. Ils empiètent en partie sur les fonctions de la chefferie traditionnelle avec qui ils ont tantôt des relations tendues, tantôt agissent en concertation en phase de crise (en fonction des relations interpersonnelles). La faiblesse des associations pastorales est leur dépendance envers les bailleurs. Elles manquent de fonds propres pour être davantage autonome et indépendantes.

Au niveau sous régional, certaines faïtières d'éleveurs ont entrepris des actions de plus grande envergure et à se structurer autour du Réseau sous régional Billital Maroobe (RBM). En plus, des alliances ont été passées entre certaines organisations du Bénin, du Mali, du Burkina Faso avec des faïtières nigériennes. L'objectif ici est de faire reconnaître les droits des éleveurs, et de l'élevage en général, lors des grands débats sous régionaux (fluidité des frontières, politiques tarifaires sous régionales, ...).

Concernant les structures nationales à caractère interprofessionnel par grande filière, **l'interprofession de bétail, viande, cuirs et peaux** a été mis en place en 2013 avec l'appui du PRODEX.

La mise en place depuis 2006 des **chambres régionales d'agriculture** et de leur réseau national (RECA), contribue actuellement au renforcement de ces organisations interprofessionnelles.

Les chefferies continuent également à jouer un certain rôle –dans la suite de leurs prérogatives en lien avec le Code Rural. Il leur arrive de représenter les éleveurs face à l'Etat et face aux communes dans certaines situations.

Les commissions foncières (COFO), créées dans le cadre du code rurale, se déclinent du niveau départemental au niveau communal. Elles sont une des rares institutions où est accordée aux éleveurs une place clairement identifiée et reconnue. Cependant les éleveurs ignorent souvent que ces commissions existent. En outre, elles sont souvent peu fonctionnelles et des décisions qui leur reviennent sont alors prises par les maires et préfets.

3.3 SITUATION DE L'ÉLEVAGE

3.3.1 Sur le plan national

Au Niger, l'élevage est pratiqué par environ 87% de la population active, soit comme activité principale, soit comme activité secondaire, et représente pour l'économie, la composante la plus dynamique et porteuse de croissance du secteur primaire. Environ 20% de la population en tire l'essentiel de sa subsistance. Son apport est en moyenne de 15% au revenu des ménages et de 25% à la satisfaction des besoins alimentaires. Les productions animales contribuent pour près de 11% en 2010 à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) et 24% au PIB agricole, et se plaçant au premier rang des recettes totales d'exportation des produits agro-sylvo- pastoraux avec 22%. Le secteur constitue un pourvoyeur de recettes pour l'État et les collectivités territoriales.

En dépit du déficit de la balance commerciale agricole (tous produits confondus), le Niger présente un avantage comparatif dans l'exportation de certains produits d'élevage, notamment le bétail, les cuirs et peaux. De plus, l'appartenance du pays à plusieurs organisations d'intégration économique régionale (UA, CEDEAO, UEMOA, CEN-SAD...) constitue un atout en soi.

Le cheptel du Niger est d'une importance considérable. Estimé en 2013 à 10,7 M de bovins, 10,7 M d'ovins, 14,3 M de caprins, 1,7 M de camelins et 1,8 M d'asins et d'équins, le cheptel nigérien nourrit également les pays voisins, le Nigéria de loin en tête. L'effectif du cheptel est en augmentation constante depuis une décennie et ce, malgré la pression sur les ressources. Cette augmentation serait essentiellement à mettre au compte des grands éleveurs. Le cheptel aviaire est une richesse non négligeable, car il est présent dans la grande majorité des ménages et des exploitations agricoles. De par son cycle court, il contribue significativement à la sécurité alimentaire des ménages et constitue souvent le 'capital de base' pour développer un troupeau de bovins par après. En termes de genre, l'élevage des petits ruminants et celui de la volaille est en général l'apanage des femmes et des jeunes.

L'élevage au Niger est intimement lié au mode de vie. Le cheptel est traditionnellement vu comme une richesse qui permet d'avoir une capacité de résilience face aux aléas de la vie. Le bétail est vendu pour satisfaire les besoins financiers. Le degré de pauvreté ou de richesse d'une personne est interdépendant du bétail qu'elle possède. La mobilité des hommes et des troupeaux permet une exploitation de larges zones adaptées à cette pratique et où l'agriculture est difficile voire impossible.

Même si le Niger est un pays d'élevage, la consommation de viande et de produits laitiers y est très faible. La demande est pourtant élevée, et les besoins doubleront d'ici 2030, mais le faible pouvoir d'achat et le coût élevé des produits finaux font que les produits animaux ne sont pas à la portée de tous.

Différentes modes de l'élevage et le foncier pastoral

Globalement, le Niger est réparti en trois zones : la zone désertique, la zone pastorale et

la zone agricole. La zone pastorale couvre 600 000km² des 1 267 000km² de la superficie du Niger et se caractérise par une pluviométrie faible, variable dans l'espace et dans le temps, ainsi que par des températures élevées. La zone pastorale, dans son statut domaniale, est définie par la loi 61-05 du 26/05/61 matérialisant la limite nord des cultures. Sous l'effet conjugué de la pression démographique et de la désertification, le foncier pastoral s'amenuise de jour en jour. La zone désertique a une vocation pastorale par endroit, liée à la présence humaine. Ensuite, la zone pastorale est grignotée par l'avancée des champs dans sa partie sud. On parle maintenant d'une sous zone intermédiaire au niveau de la Loi pastorale. Enfin, la zone Sud, par la généralisation d'une activité complémentaire d'élevage menée par les agriculteurs, devient donc agro pastorale avec une dominante agricole. Ces 3 zones « agro-écologiques » sont complémentaires car la majorité des éleveurs passent d'une zone à l'autre en fonction des saisons.

Les différents modes de l'élevage peuvent être distingués comme suite :

Les éleveurs résidents dans la zone pastorale et la zone intermédiaire avec 3 grands groupes :

- Les agro pasteurs convertis en producteurs agricoles suite aux importantes pertes de cheptel consécutives à la sécheresse de 1984. L'agriculture leur a permis de trouver un certain équilibre économique, malgré la faible production de ces espaces et a favorisé leur fixation.
- Les agriculteurs de la zone agricole qui à la recherche de terres de culture se sont implantés dans cette zone et s'adonnent en plus de l'agriculture à des activités d'élevage avec généralement un cheptel de petits ruminants. On note ainsi une tendance à l'association agriculture élevage favorisé par l'apport de fumure organique et la disponibilité de résidus de cultures pour l'alimentation du bétail.
- Les éleveurs-commerçants-entrepreneurs ayant développé récemment un système de ranching à caractère commercial. Le ranching se caractérise par de vastes espaces clôturés et de très grands troupeaux (qui ne restent pas en permanence dans l'espace clôturé). Ces troupeaux sont détenus par de grands-propriétaires peu présents dans les régions concernées, qui ont recours à une main d'œuvre salariée pour la gestion de leur cheptel. Pour couvrir les besoins en alimentation et en eau, les entrepreneurs font usage de compléments fourragers et hydriques transportés par route. L'objectif est de faire du commerce en viande, le Nigeria constituant le marché-cible.

Les éleveurs utilisant temporairement la zone pastorale

Il s'agit des pasteurs grands transhumants qui remontent des zones agricoles pendant la période de transhumance en direction de la zone pastorale. Leur cheptel y séjourne cinq six mois avant de revenir en zones de cultures et profiter des résidus agricoles. Ces pasteurs disposent rarement d'un ancrage territorial au niveau de la zone agricole, pas plus que dans la zone pastorale. Dans beaucoup de cas, il s'agit des troupeaux

appartenant à des agriculteurs éleveurs des zones agricoles. Depuis les sécheresses successives, ces agriculteurs ont bien perçu l'intérêt de l'élevage, autant pour la sécurisation de leur système de production en cas de mauvaise année, que du point de vue commercial, compte tenu de la demande des marchés terminaux dont ils sont proches géographiquement.

Les agro pasteurs de la zone à dominante agricole

Face aux aléas climatiques, la stratégie de résilience communément adoptée consiste à la diversification des activités productives et rémunératrices (agriculture, élevage, commerce, etc.). Ainsi, pour minimiser les risques, l'élevage a pris une place importante dans les exploitations agricoles du Sud. Il joue un rôle dans la fertilité des sols, dans la traction animale, dans la sécurité alimentaire et dans la capitalisation générale de l'exploitation. Les résidus agricoles sont alors privatisés, commercialisés et cette nouvelle donne perturbe les grandes complémentarités entre les agriculteurs et les transhumants de passage.

Les éleveurs péri urbains

Bien que minimales en effectif, divers élevages en zone périurbaine se développent en raison de l'urbanisation et la création de besoins en produits animaux. La proximité de marchés attractifs stimule le développement de ces élevages périurbains. Ainsi, on note l'existence d'un élevage laitier des élevages intensifs de volailles, d'embouche reposant sur l'utilisation de débouchés, voire des niches commerciales spécifiques, liés à la proximité d'un bassin de consommation urbain attractif.

Accès aux ressources pastorales

Si les pratiques de l'élevage ont su s'adapter au fil du temps aux aléas de différentes natures et ont su limiter ainsi les risques divers par une exploitation des ressources dispersées sur de grandes étendues, elles rencontrent aujourd'hui des difficultés liées à l'accès aux ressources naturelles, condition élémentaire pour assurer la survie du cheptel, ainsi que sa productivité.

Les aléas météorologiques et climatiques - avec des périodes de sécheresses et d'inondations extrêmes et rapprochées - repoussent de plus en plus les limites des capacités d'adaptation des éleveurs. Aux aléas climatiques s'ajoute l'influence du contexte politique. Ainsi, l'insécurité au Mali et au Nigéria oblige les éleveurs à modifier leurs parcours et réduit l'accessibilité à des pâturages importants.

La pression démographique et le taux élevé de pauvreté en milieu rural, concourent à une pression croissante sur l'exploitation des ressources naturelles et par conséquent à une nette dégradation de l'environnement. L'expansion démographique augmente le besoin en surfaces agricoles. Le « front agricole » remonte au Nord et réduit la zone pastorale. A cela s'ajoutent les éleveurs « sédentaires » du Sud qui, de par la pression démographique, remontent leur bétail de plus en plus dans le Nord en saison des pluies. La montée du « front agricole » est également une des conséquences des situations de crises : les pasteurs qui ont perdu leur cheptel, au point de ne plus pouvoir le régénérer,

abandonnent l'élevage et se mettent aux activités agricoles.

La pression tangible sur les ressources naturelles, par la montée du « front agricole » et par la descente du cheptel dans les zones agricoles, est source de conflits entre « éleveurs » et « agriculteurs » : les dégâts causés par le bétail dans les champs, ou encore l'accès refusé aux puits ou au pâturage peut aisément entraîner des conflits jusqu'à des assassinats ou encore des destructions du cheptel. D'où l'importance d'obtenir des « accords sociaux » avant tout investissement, en tant qu'action préventive pour gérer les relations entre éleveurs et agriculteurs et éviter des conflits.

L'élevage connaît, même en année normale, une grande amplitude des déplacements. Les dynamiques mobiles sont accélérées en situation de crise durant lesquelles les déplacements sont davantage imprévisibles et instables, tant dans le temps que dans l'espace. En saison sèche, la recherche du pâturage et de l'eau peut mener les troupeaux du Nord précocement vers la zone agricole du Sud, un mouvement qui se fait de plus en plus tôt, avant même que les récoltes ne soient engrangées. Ces situations entraînent des séjours non autorisés dans les réserves forestières du Sud, par des troupeaux importants, et donc à des conflits exacerbés avec la survie des éleveurs et de leurs familles ou celle des agriculteurs et de leur ménage comme enjeu. Outre ces déplacements à l'intérieur du pays, la mobilité dépasse les frontières. Le cheptel nigérien se déplace en saison de pluie jusqu'au Mali et au Burkina Faso, voire même au Bénin et au Nigéria. L'inverse s'observe également avec un cheptel du Nigeria, Tchad, Burkina Faso et Mali qui est accueilli au Niger.

Le ranching contribue également aux problèmes d'accès aux ressources, et est en lui-même source de conflits en zone pastorale. Les grands entrepreneurs obtiennent en effet des concessions pour clôturer plusieurs centaines d'hectares et pour « privatiser » des puits existants. Cette occupation (abusive ?) de l'espace public pour des activités privées crée des conflits avec les éleveurs. Ceux-ci voient leurs espaces réduits et sont également confrontés à une augmentation considérable du cheptel de ces « ranchs » qui, le pâturage dans les clôtures ne suffisant plus, se trouve relâché en dehors où ils rentrent en compétition pour l'accès aux ressources « non privatisées ».

A la pression sur les ressources naturelles, s'ajoute la difficulté d'accès aux ressources disponibles. L'eau et le fourrage, essentiels à l'élevage, sont de plus en plus des biens marchands. Pour l'eau, l'accès aux mares, aux puits et aux forages, ou encore l'autorisation de creuser des puits, va de pair avec le paiement de « commissions », de taxes, de « redevances ». De plus en plus de puits sont privés. En zone agropastorale et agricole, la vente d'eau aux éleveurs est ainsi devenue systématique. Le même tableau de marchandisation vaut aussi pour le fourrage. L'achat systématique des ressources nécessaires à leurs activités, constitue un changement fondamental pour les éleveurs, sans pour autant leur laisser un choix. Ils tentent pourtant d'adapter leurs modes de production.

Santé animale

Il est essentiel de maîtriser la santé animale dans un contexte d'élevage transhumant et de commercialisation transfrontalière. Par ailleurs, la production animale ne peut jouer un plus grand rôle dans le pays sans que la qualité d'aliments d'origine animale et la sécurité sanitaire des denrées animales ne soient garanties. Il est donc capital de maîtriser également cet aspect de la production afin de promouvoir les exportations des produits d'élevage. La disponibilité de services de santé animale en quantité et en qualité suffisante, est en conséquence essentielle. Les services en santé animale sont offerts par les services étatiques et des acteurs privés. Toutefois, il y a un manque évident en agents, pour permettre à tous les éleveurs d'avoir accès à un service de qualité et il est évident que les agents d'état ne peuvent couvrir l'ensemble des besoins. L'installation des services vétérinaires privés de proximité (SVPP) donne satisfaction aux éleveurs, car elle permet l'accès des éleveurs, surtout dans des zones éloignées, aux services zoosanitaires à des coûts réduits de prestation. Cette stratégie a ainsi un impact positif sur l'amélioration de l'accès aux soins de santé animale primaire, aux médicaments et aux vaccins essentiels de qualité.

Les services étatiques s'occupent, ensemble avec les services privés mandatés, des campagnes de vaccination gratuites. La couverture vaccinale n'a pas atteint les 80% comme souhaitée, mais semble toutefois avoir été suffisante pour éviter les grandes épidémies - contrairement aux pays voisins.

Face au désarroi qui les touche, certains éleveurs ont tendance à privilégier l'automédication ou à faire appel aux services de vendeurs ambulants de produits vétérinaires. Ces produits sont d'origine diverse, incontrôlés, mais disponibles sur le marché. En outre, ces vendeurs ne disposent pas de la formation requise, mais de par leur présence, ils répondent aux attentes non pourvues en termes de services de proximité. Progressivement, une véritable filière de produits vétérinaires, issus de la contrefaçon, prolifère et cause un très grave préjudice au cheptel national.

L'amélioration du service de santé animale devra avoir un effet rentable sur les revenus de la population, mais aussi pour l'État. Un partenariat durable entre les acteurs concernés (publics et privés) permettra d'assurer que le cheptel national soit indemne des maladies majeures contagieuses et que le Niger réponde progressivement aux normes internationales en matière de santé animale. Mais aussi que le niveau de délivrance des services de santé animale soit réellement amélioré pour les éleveurs et réponde à leurs besoins.

Accès aux marchés et infrastructures économiques

Le bétail étant considéré en premier lieu comme une richesse, l'accès aux marchés est essentiel pour que les éleveurs puissent convertir des animaux en ressources financières indispensables pour subvenir à leurs besoins élémentaires, dont l'acquisition d'intrants. En outre, la vente et l'achat du bétail sont également importants dans la gestion des troupeaux (renouvellement, éliminer le surplus, ...). L'accès aux marchés est donc indispensable tant pour la capacité de résilience des éleveurs que pour la bonne gestion du cheptel.

Une bonne gestion des marchés –et un investissement dans leur équipement de base – devrait augmenter la valeur compétitive du Niger au niveau sous régional pour la production du bétail et devrait permettre de mieux valoriser le prix final de l’animal là où actuellement un tiers du prix final de l’animal va à des commerçants et autres frais. Les marchés sont un maillon essentiel dans l’amélioration de la chaîne de valeur bétail viande en faveur des éleveurs.

L’investissement dans l’infrastructure nécessaire à l’élevage reste un point faible. Il s’agit en premier lieu d’infrastructures nécessaires pour la production animale, telles que les celles liées à la santé animale ou encore, les périmètres de production fourragère. Il s’agit également d’abattoirs, de marchés de bétails avec un équipement de base, ou encore des infrastructures nécessaires à la transformation des produits animales ou celles nécessaire pour assurer l’acheminement de et vers les marchés. La Banque mondiale a amorcé son retour dans ce domaine.

Le défi majeur est d’avoir des produits animaux qui sont à la fois accessibles à la population tout en dégagant des marges suffisantes aux producteurs. Sur base des projections démographique au Niger et surtout du Nigeria destinataire de 90% de l’exportation, l’augmentation de la production s’avère fondamentale dans les années à venir afin de pouvoir couvrir les besoins domestiques et les demandes des pays voisins.

Les animaux sont parfois plusieurs mois par an sous-alimentés limitant la production de lait et de la viande.

Les produits transformés ont un potentiel suffisamment inexploité. Si le kilichi et le tchoukou ont conquis les pays de la sous-région, il reste du potentiel pour d’autres produits tels que la transformation des peaux ou encore la viande déshydratées. Il en va de même pour les intrants.

Il existe un potentiel important en termes de valorisation économique et de gain de productivité. La plupart des animaux sont exportés « sur pied ». Peu de création de valeur ajoutée est faite au Niger. L’aval de la filière se trouve très rapidement dans les mains de commerçants étrangers (du Nigéria) et la valeur ajoutée produite échappe aux producteurs et intermédiaires nigériens. Dans le domaine de la transformation, il existe un savoir faire des populations bien établi pour la production du kilichi et du tchoukou. Surtout les femmes des pasteurs peuvent en tirer un revenu important.

Le développement des chaînes de valeurs de produits animaux

Les filières animales évoluent dans un environnement institutionnel et financier faible. Il y a une insuffisance de financement en raison de la réticence des banques à prendre des risques pour financer le sous-secteur et du faible développement des institutions de micro-finance. Pourtant, de réelles opportunités existent comme le prouvent des initiatives privées ou professionnelles sur le lait, la viande séchée, les cuirs et peaux. Dans le cadre de l’I3N, des mécanismes de financement (FISAN) sont en élaboration.

Il y a une faible professionnalisation des producteurs dans un environnement marqué par une insuffisance de mesures incitatives pour les productions locales.

Le système de collecte, de transformation, et de commercialisation des produits animaux est peu performant. En effet, de sévères goulots d'étranglements au niveau des différentes chaînes de valeurs limitent la valeur ajoutée sur les productions. Il s'agit de l'insuffisance des unités de transformation ou de conditionnement de produits d'origine animale, de la faiblesse de l'inter professions.

Gouvernance du secteur

Les enjeux du secteur sont multiples, et des visions contrastées existent sur le devenir du pastoralisme. Beaucoup d'interventions sont engagés pour faire évoluer la situation à court terme, et tentent de gérer les problèmes tels qu'ils se posent aujourd'hui, avec une faible anticipation des enjeux à moyen et long terme. Il faudra en premier lieu améliorer les connaissances et la compréhension commune des changements des systèmes. Les différentes approches pilotées sur le terrain par différentes acteurs devraient également être mieux suivies, analysées, discutées et appréhendées au niveau national avec l'ensemble des acteurs pour qu'elles puissent alimenter la vision, les politiques et les stratégies du secteur.

Les éleveurs transhumants se trouvent dans une position de faiblesse par rapport aux communes et aux autres acteurs qui prélèvent des taxes ou « commissions ». Cette situation est liée à une difficulté de représentativité. Celle-ci est faible et/ou inexistante. De ce fait, elle entraîne à son tour un manque d'intérêt des élus et d'autres acteurs envers ces éleveurs auxquels ils n'ont aucun compte à rendre. Aborder la question de la représentativité est nécessaire afin de rééquilibrer les relations entre les éleveurs et les différents acteurs avec pouvoir de décision et ce, afin de restaurer ainsi un équilibre démocratique.

Outre la marchandisation de l'eau et du fourrage, il y a la taxation de la production et le système de vente aux marchés par des intermédiaires. Les recettes des caisses communales proviennent jusqu'à un tiers des taxes sur la vente du bétail dans les marchés ruraux ou des taxes prélevées sur les abattoirs. Les recettes qui arrivent dans les caisses communales ne seraient qu'une partie du recouvrement ; il y a un part qui s'évapore, entre autre par les intermédiaires-recouvreurs qui prélèvent « leur part » de façon licite ou illicite. Le prix final perçu par l'éleveur est davantage réduit par le fait que la vente même au marché doit passer par des « intermédiaires » qui relient les éleveurs aux acheteurs, à qui revient également une part du prix.

Si l'élevage constitue une source de revenus pour les collectivités locales, les pouvoirs traditionnels et certains organismes de la société civile, le retour pour l'éleveur n'est pas à la hauteur, aussi bien en termes de services, qu'en termes d'investissement et d'accessibilité aux ressources. Aux obstacles domestiques s'ajoutent les insécurités et

tracasseries administratives à l'extérieur du pays.

3.3.2 Région de Dosso

Un potentiel de développement de l'élevage à valoriser

Après l'agriculture, l'élevage demeure la deuxième activité économique de la population de la région de Dosso. L'élevage extensif est le système de production dominant dans cette région. Le potentiel de développement de l'élevage y est important avec un effectif global du cheptel estimé à 1.293.884 UBT. De 2009 à 2013, les effectifs du cheptel sont passés de 1 081 872 UBT à 1 293 990 UBT, soit une croissance de 19,61% en cinq (5) ans. Les espaces pastoraux (environ 158 130 ha) sont essentiellement composés de deux aires de pâturages (17 400 ha) et 108 enclaves pastorales (140 830 hectares).

La région dispose aussi de 127 couloirs de passage balisés (2 074 km), une station d'élevage ovin à Déréki, 18 unités d'embouche ovines et bovines, 4 fermes avicoles modernes privées et une station avicole publique non fonctionnelle depuis quelques années. Sur le plan de l'hydraulique pastorale et de l'hydrographie, la région compte 5 stations de pompage, 120 puits pastoraux, 180 km de fleuve (fleuve Niger), 525 mares (130 permanentes, 212 mares semi-permanentes et 183 temporaires), 19 mini barrages.

Des défis à relever

La croissance démographique de la population (2,7%) constitue un défi important en matière de développement de la Région de Dosso avec une population estimée à 2 037 713 habitants selon les résultats RGPH-2012. Cette population est essentiellement composée des jeunes (81,7% de la population se situe dans la tranche d'âge comprise entre 0 à 35 ans) et de ruraux (qui représentent 91,1% de la population totale). La sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'augmentation des revenus, la création de l'emploi ainsi que la croissance économique inclusive constituent des enjeux importants.

L'écosystème, quoi que riche et varié est soumis à une forte pression anthropique car l'occupation des terres par l'agriculture croît au rythme de 7% par année, au détriment des espaces sylvo-pastoraux.

Le bilan fourrager de la région a enregistré un déficit variant entre 297 334 et 1 159 375 tonnes de matières sèches (MS). Quant au disponible fourrager, il est constitué à 96% des résidus des récoltes. Le complément alimentaire fourni par l'Etat ne couvre pas la totalité des besoins exprimés par les services techniques.

Les aménagements pastoraux sont envahis par des espèces peu ou pas appréciées et les superficies sont réduites sous l'effet conjugué de la glacification des terres et de la démographie.

Sur le plan zoo-sanitaire, la peste des petits ruminants, la pasteurellose, la fièvre aphteuse et la maladie de New Castle affectent de manière drastique la productivité et la taille des troupeaux de la région. Par ailleurs, l'on constate une insuffisance et au

mauvais état des parcs et couloirs de vaccination, la défaillance de la chaîne de froid et un faible recours des éleveurs aux produits vétérinaires.

Des orientations stratégiques régionales définies mais qui restent à opérationnaliser

Le plan de développement régional de Dosso a défini sa vision du développement du sous-secteur de l'élevage : « un Elevage garantissant la sécurité alimentaire et Nutritionnelle, améliorant les conditions socio-économiques des populations, à travers une gestion rationnelle du potentiel ». Pour y parvenir, les orientations stratégiques retenues portent sur : (i) La sécurisation et la valorisation des facteurs de production, (ii) l'intensification de la production et la transformation en vue d'une commercialisation réellement rémunératrice pour les producteurs ; (iii) la consolidation des acquis en vue d'un développement durable de l'Élevage.

3.3.3 Région de Tahoua

Un potentiel à valoriser

L'élevage représente la deuxième activité économique de cette Région après l'agriculture. Au cours de cette dernière décennie, les effectifs du cheptel de la région toutes espèces confondues se sont accrus en passant de 6 392 819 (2458781 UBT) à 8 434244 têtes (3370443 UBT), soit un taux moyen de croit de 31,9%. En 2014, la région comptait 23,33% du cheptel National. En 2014 le potentiel de production laitière est estimé à 251 572 443 kg. L'aviculture occupe une place importante dans la région et au-delà des 3 fermes avicoles modernes qui s'y trouvent, l'élevage traditionnel contribue beaucoup aux revenus des ménages.

Le sous-secteur de l'élevage dispose des infrastructures et équipements suivants : 112 parcs de vaccination, 137 boutiques d'aliment à bétail, 212 couloirs de passage, 89 aires de repos, 298 aires de pâturage, 3 dépôts pour aliment bétail, 74 abattoirs/aires d'abattage, 62 marchés à bétail, 3 fermes avicoles, 6 ranchs, 2 pharmacies vétérinaires privées, 1 centre de multiplication de bétail (CMB), 16 cliniques vétérinaires, 11 unités de transformation, 43 cellules d'Intervention de Base (CIB), 1 laboratoire et 9 cases de santé vétérinaire.

L'association agriculture- élevage est très développée dans les zones agro-pastorales (zone intermédiaires, plaines, vallées). La disponibilité des sous-produits agricoles en quantité appréciable favorise la pratique de l'élevage extensif et semi-intensif.

Les centres urbains de la région de Tahoua ont une population qui ne cesse de croître entraînant des besoins importants notamment en produits d'élevage (viande, lait et volaille), maraîchers. Profitant de cette demande croissante, il se développe, en zones péri-urbaines des activités spécifiques : de petits ruminants, de volailles et de bovins. Ces systèmes profitent de circuits courts de commercialisation et disposent donc de capacités d'intensification assez fortes. Ils sont en revanche rendus vulnérables par la pression foncière et le lotissement progressif de terres agricoles.

Des défis à relever

La population de la Région est caractérisée par une forte croissance démographique (4,6%) qui est nettement supérieur à la moyenne du Niger (3,9%). Selon les résultats de l'enquête sur la vulnérabilité alimentaire des ménages réalisée en 2014, 17% des habitants de la région sont en insécurité alimentaire sévère et modérée. Le phénomène de migration fait partie du mode de vie des populations. Les principales destinations des migrants sont le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Libye, le Bénin et le Togo. De même que précédemment, la région enregistre aussi l'arrivée de certains expatriés en provenance surtout du Nigeria et du Ghana. Le plus souvent, il s'agit de transitaires en route pour la Libye. La jeunesse constitue un potentiel pour l'avenir grâce à son poids démographique. Mais cette jeunesse connaît aussi une crise multidimensionnelle caractérisée par la pauvreté, le chômage, la mendicité, la prostitution, l'analphabétisme, l'ignorance, les maladies, l'exode rurale et la délinquance sous toutes ses formes. Cette situation interpelle la société dans toutes ses composantes rurales et urbaines.

En matière de santé animale, on note la disparition de la PPCB depuis 2010. Par contre, on assiste à la persistance notamment de maladies contagieuses telle que la clavelée chez les ovins et caprins et pseudo hydro telluriques comme le charbon symptomatique chez les bovins, la pasteurellose bovine et le charbon bactérien chez les petits ruminants.

De 2005 à 2014, le bilan fourrager est déficitaire 1 année sur 2 et le déficit a été particulièrement important en 2009 et 2011. La disponibilité des ressources pastorales et l'alimentation du bétail constituent des défis à relever.

L'accaparement des espaces pastoraux prend des proportions inquiétantes dans la zone pastorale Nord exclusivement réservée à l'élevage pastoral et qui représente 2/3 de la superficie de la Région de Tahoua. En effet l'on constate une émergence des grands propriétaires d'animaux possédant plusieurs milliers de têtes de bétail et occupant de grands espaces domaniaux (plusieurs milliers d'hectares) sous couvert des concessions rurales qu'ils tentent de s'en approprier exclusivement et définitivement. Cette situation constitue une menace pour le système d'élevage pastoral caractérisé par la mobilité et un accès ouvert et le caractère communautaire aux espaces pastoraux. Par ailleurs l'on constate une pratique d'agriculture de subsistance par des sédentaires avec un risque permanent de conflit agriculteurs- éleveurs. En zone agropastorale, les enclaves pastorales sont en dégradation et menacées par l'extension des terres des cultures. Cette pression du front cultural et la compétition pour l'accès aux ressources naturelles accentue les résurgences de conflits fonciers.

Le potentiel global des ressources en eau souterraines renouvelables chaque année est estimé à 1,2 milliards de m³ dont 2% seulement sont exploités. La satisfaction des besoins en eau des populations et du cheptel n'est pas toujours assurée à cause des difficultés d'exploitation liées à la profondeur des nappes phréatiques qui varient de 100 à 800 m de profondeur.

Des orientations stratégiques régionales définies mais qui restent à opérationnaliser

« A l’horizon 2035, la Région de Tahoua, un havre de paix et de sécurité, bien gouvernée, un carrefour d’échanges, une économie prospère basée sur l’exploitation rationnelle de ses ressources agrosylvopastorales et minières, assurant l’accès équitable aux services sociaux de base ». Telle est la vision de développement socio-économique de la Région de Tahoua à travers son plan de développement régional. Ce plan a défini cinq axes stratégiques : (i) Axe 1 : Conditions de durabilité d’un développement équilibré ; (ii) Axe 2 : Renforcement de la gouvernance ; (iii) Axe 3 : Sécurité alimentaire et Accroissement des productions agrosylvopastorales et halieutiques ; (iv) Axe 4 : Promotion d’une économie compétitive et diversifiée ; (v) Axe 5 : Promotion du développement social inclusif. L’objectif global de l’axe 3 est d’assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. De façon spécifique, il vise à (i) gérer rationnellement les ressources naturelles, (ii) accroître la plus-value des productions, (iii) assurer un meilleur écoulement des productions, (iv) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l’accroissement des productions agrosylvopastorales et halieutiques.

3.4 LES PTFs DANS LE SECTEUR

3.4.1 Expérience de la Coopération Nigéro-Belge dans le secteur

A travers ces différentes interventions, la coopération nigéro-belge s’est construite une expérience solide et a démontré sa valeur ajoutée dans le secteur de l’élevage et de la sécurité alimentaire.

Projet d’Appui au Renforcement Institutionnel du Ministère de l’Elevage – ARIMEL

Ce projet visait à améliorer la performance du secteur de l’élevage via le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère de l’Elevage. En termes d’amélioration de l’organisation et du fonctionnement du Ministère, ARIMEL est intervenu sur plusieurs plans comme le renforcement de la communication interne, via des investissements de nature technique (intranet, site web...) ainsi que via des formations et la mise en place de nouvelles méthodes de travail. Elle a élaboré une stratégie de gestion des ressources humaines, un référentiel des emplois ainsi qu’un plan de formation du MEL, qui sert de base pour la planification et le suivi de toutes les formations des agents du MEL. En outre, un système d’évaluation a été élaboré et le MEL a été le premier ministère qui a introduit un tel système. En matière d’appui à l’élaboration de politiques et stratégies, l’intervention a fortement appuyé l’élaboration de la Stratégie de Développement Durable de l’Elevage (SDDEL 2013-2035), qui fournit désormais les lignes directrices du Niger en matière d’élevage.

Programme d’Appui à l’Aménagement Pastoral et à la Sécurisation des Systèmes pastoraux – PAAPSSP.

La logique d’intervention du PAAPSSP comprenait principalement deux axes : 1) l’amélioration de l’accès aux ressources naturelles pour le bétail transhumant ainsi que la sécurisation de ces accès; 2) l’amélioration et la valorisation des productions des

systèmes pastoraux, c'est-à-dire l'appui aux services publics et privés de vaccination, la diffusion en milieu rural d'animaux reproducteurs à haute valeur génétique ainsi que la valorisation de la filière. Les résultats obtenus par le PAAPSSP sont significatifs : près 70% des communes dans les zones d'intervention du projet se sont dotées d'un schéma d'aménagement pastoral ; un appui important a été réalisé à la création et/ou renforcement des commissions foncières locales et départementales, les organisations professionnelles d'éleveurs ont été appuyées, environ 3.000km de bandes pare-feu ont été réalisées ; plus de 1.000km de couloirs de passage, d'enclaves pastorales et d'aires de pâturage ont été balisés ; enfin, environ 60 points d'eau ont été réalisés ou réhabilités. Onze Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) ainsi qu'aux 3 Directions Régionales. Par ailleurs, le PAAPSSP a apporté un appui important aux campagnes annuelles de vaccination, permettant d'atteindre une couverture vaccinale du bétail de 80% pour la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine et de 70% pour la Peste des Petits Ruminants. Des approches innovantes développées par le programme, comme la construction des pare-feu pour la valorisation de la paille, et le processus de conclusion des accords sociaux ont été reprises par d'autres programmes dans le secteur.

A travers les interventions de sécurité alimentaire (**le Projet d'Appui à la Mise en Place des Entités Décentralisée -PAMED**) et de l'eau potable (**le Programme d'Hydraulique Villageoise et Pastorale dans la Région de Dosso -PHVP**), la coopération nigéro-belge a obtenu des bonnes expériences en termes de gouvernance locale et d'installation et accompagnement d'infrastructures en eau.

3.4.2 Autres PTFs dans le secteur

Plusieurs PTFs interviennent dans le secteur de l'élevage. Les interventions les plus importantes à prendre en compte pour créer des synergies et des complémentarités sont les suivantes :

Dans le domaine de la sécurisation des ressources pastorale et la santé animale

PASEL - Programme d'Appui au secteur de l'élevage (2015-2019) : financé par la Coopération Suisse, et mis en œuvre par l'ONG VSF Belgique, avec un budget de 8M Francs Suisses. Ce programme travaille principalement sur la sécurisation des ressources pastorales et la santé animale, avec la mise en place de SVPP, et couvre toutes les communes de Dosso et quelques communes à Tillabéri et Maradi.

PRAPS - Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel : avec un budget de 45MUS\$ de la Banque Mondiale pour les zones pastorales au Niger, complétement avec 45MUS\$ financé par le MCC pour les régions de Tahoua, Tillabéri et Dosso. Le programme travaillera sur la santé animale et l'accès aux ressources pastorales, mais aura une composante sur la facilitation de l'accès aux marchés et la gestion des crises pastorales.

PAPAT – Projet d'Appui à la production Pastorale: Projet financé par l'UE, mis en œuvre par la CTB, avec un budget de 6M€. Il concerne le nord de la région de Tahoua et

travaille principalement sur l'aménagement et la gestion des ressources pastorales et le renforcement des services en santé animale.

BRACED Renforcer la résilience et l'adaptation aux épisodes climatiques extrêmes et aux désastres : Un programme régional, financé par DFID qui travaille sur la mobilité transfrontalière du bétail des (agro-)pasteurs du Niger (Tillabéri), Burkina Faso, Mali, Senegal et Mauritanie et qui est mis en œuvre par une alliance de 15 organisations, dont l'ONG VSF Belgique, et avec l'ONG Acting for Life dans le lead.

Le Programme de Sécurisation des systèmes fonciers pastoraux au Niger par le renforcement de la gouvernance foncière, financé par l'UE avec un budget de 3M€, et mis en œuvre par le Secrétariat Permanent du Code Rural (SPCR). Ce programme contribue à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF), qui inventorie les espaces ruraux, précise leur statut et leur vocation et prévoit les aménagements fonciers à réaliser. Ce projet permettra de capitaliser des données fondamentales pour l'élaboration du SAF et de disposer d'outils méthodologiques pour élaborer le SAF.

Dans le domaine d'appui aux filières animales

REGIS _AG - Resilience and Economic Growth in the Sahel- Accelerated Growth (2015-2019): financé par USAID avec un budget de 34MUS\$. Ce programme vise à développer les chaînes de valeur inclusives **des petits ruminants et de la volaille** (et de niébé) dans les zones agro-pastoralistes et zones agricoles marginales du Niger et du Burkina Faso. Le programme est mis en œuvre par un consortium de l'ONG Américaine CFNA (dans le lead), SNV et l'ONG VSF Belgique, en collaboration avec l'Association Nigérienne pour la Dynamisation des Initiatives Locales (Karkara) et AREN pour la partie au Niger.

PRODEX - Le Projet de développement des exportations des produits agro-sylvo-pastorales : financé par la Banque Mondiale, PRODEX a appuyé la mise en place de l'Interprofession Bétail, Viande Cuirs et peaux.

PPAO - Projet de productivité en Afrique de l'Ouest : Une intervention régionale qui est financée par la Banque Mondiale et qui travaille surtout sur la production agricole et animale et surtout la recherche appliquée. Dans ce cadre, des plateformes d'innovation et le centre d'excellence de l'élevage pour la région a été mis en place à Niamey.

PDFCPN - Projet de développement de la filière cuirs et peaux au Niger : Une intervention financée par le CIR de 2.6MUS\$, qui vise le développement de la filière cuirs et peaux.

Multiplés programmes en appui à l'agriculture incluent l'élevage. Le **PRODAF**, Programme d'Appui à l'Agriculture familiale dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder du FIDA (207 M US\$) inclut une composante petits ruminants et aviculture, et appuiera l'installation de SVPP.

Dans le domaine de renforcement des Organisations d'éleveurs dans leur plaidoyer et défense de leurs droits

Plusieurs projets d'ONGs travaillent sur ce domaine, comme Oxfam international-Niger, Care International -Niger. La coopération Suisse donne également un appui à la structuration des OPELs.

4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROGRAMME SECTORIEL

4.1 STRATEGIE

4.1.1 Principes généraux du programme

- Le programme s'inscrira dans les stratégies nationales et contribuera aux objectifs y recherchés, en particulier ceux du PDES, I3N et SDDEL et autres futurs cadres de développement.
- Le programme travaillera tant au niveau opérationnel en proximité des différents acteurs sur le terrain impliqués dans le secteur, qu'au niveau institutionnel, avec un ancrage au niveau du MEL central (double ancrage). L'interaction entre le niveau central et le niveau opérationnel sera renforcée, pour créer une dynamique d'apprentissage interne qui permet le secteur d'évoluer positivement.
- Le programme renforcera les systèmes en considérant les différents acteurs et les relations entre eux, et en agissant sur des éléments de blocage dans le système. Ceci demande une approche flexible dans la mise en œuvre.
- Le programme se construira sur les acquis et les expériences acquises par la coopération nigéro-belge dans le secteur, tout en introduisant un nombre d'innovations et de nouveaux accents, en fonction du contexte et des défis changeants.
 - Une bonne expérience a été acquise dans la sécurisation de l'accès aux ressources pastorales, avec un travail important sur la conclusion des accords sociaux en prévention de conflits, et dans la santé animale avec le renforcement des services publics et les services vétérinaires privés de proximité.
 - L'appui institutionnel au MEL a amélioré les capacités de programmation et suivi, d'élaboration de politiques et stratégies, de gestion et interaction avec les différents acteurs du secteur. Il y a une demande forte du Ministère, et d'autres acteurs (I3N, PTFs et ONGs) pour que la coopération nigéro-belge continue cet appui stratégique au secteur.
 - Les expériences actuelles des différentes interventions (PAMED, PHVP, PAAPSSP) montrent la nécessité et la pertinence d'une dimension de renforcement des capacités incluant tous les acteurs et à tous les niveaux : les bénéficiaires, les collectivités, les services techniques déconcentrés, les acteurs privés, les acteurs de la société civile. Le renforcement de la

gouvernance et des capacités des acteurs régionaux dans la coordination de la mise en œuvre du Programme dans un contexte de déconcentration des services d'élevage et de décentralisation est incontournable.

- Les dimensions économiques n'ont jusque maintenant été peu abordés par les programmes précédents de la coopération nigéro-belge et constitueront un nouveau chantier important. A cet effet la promotion des filières animales et chaînes de valeur doit accorder un rôle central au secteur privé dans une approche de développement économique. Cet aspect doit être développé en lien avec les approches développées dans le cadre de l'13N.
- Le programme s'inscrit dans une vision à long terme du secteur, et vise un travail dans la durée en travaillant sur la transformation et la gouvernance du secteur, tout en incluant des actions qui visent des résultats à plus court terme et renforcent plus directement la résilience des populations.
- Le programme portera une attention spécifique pour :
 - la génération de revenus et la création de l'emploi pour les jeunes et les femmes ;
 - la promotion des innovations, comme les nouvelles technologies de communication et d'information ;
 - la protection de l'environnement et la réduction des effets des changements climatiques;
 - une approche par les droits.
- Le programme prendra en compte le contexte de fragilité du Niger: 1) en améliorant la résilience des plus vulnérables, c'est à dire leurs capacités de s'adapter aux chocs et catastrophes sociaux, économiques et environnementaux ; 2) en renforçant les capacités de l'Etat à fournir des services aux populations dans une logique d'approche basée sur les droits ; 3) en travaillant sur la création d'emplois et l'insertion des jeunes dans les actions ; 4) en ayant une approche flexible.
- Une attention particulière sera portée à la gouvernance du sous-secteur de l'élevage au niveau régional et local dans un contexte de décentralisation et de déconcentration. La redevabilité locale permettra une meilleure prise en compte des droits des populations. Le processus de décentralisation étant jeune au Niger, le transfert des compétences connaît encore un démarrage timide, mais sera accompagné dans les domaines liés à l'élevage.
- Le programme se concentrera géographiquement pour pouvoir travailler en profondeur sur les blocages et innovations et limiter les contraintes opérationnelles.
- Le programme travaillera en synergie et complémentarité avec d'autres acteurs qui travaillent sur des thématiques liées à l'élevage et la sécurité alimentaire. Dans ce cadre des accords avec d'autres intervenants peuvent être conclus, pour bien définir les complémentarités géographiques et thématiques.

4.1.2 Orientations stratégiques

Le programme vise à rendre les systèmes d'élevage plus résilients, performants et durables :

- dans lesquels des emplois, surtout des jeunes et des femmes sont créés ou renforcés,
- qui contribuent à la sécurité alimentaire et la résilience des populations vulnérables,
- qui peuvent faire face aux défis croissants du secteur (changement climatique, pression foncière, croissance démographique, dégradation des ressources naturelles, problèmes sécuritaires...).

D'une part, une croissance économique durable et inclusive sera recherchée, par une sécurisation des facteurs de production en prenant en compte une bonne gestion de ressources naturelles, et par une meilleure valorisation des produits animaux en répondant à la demande croissante en produits animaux sur le marché. Une approche de chaînes de valeur sera utilisée pour développer les filières d'une manière inclusive. Des synergies seront développées avec des interventions de formation professionnelle et des initiatives qui visent de promouvoir l'emploi et l'entreprenariat des jeunes.

D'autre part, pour inclure les populations plus vulnérables, il faut chercher à accroître plus globalement les moyens d'existence pour renforcer leur sécurité alimentaire et leur résilience vis-à-vis des crises et catastrophes. Dans ce cadre, des actions structurelles seront développées qui leur permettent de diversifier leurs sources de revenus et de minimiser les pertes de capitaux et économiques pendant des crises. Petit à petit, ces éleveurs et éleveuses peuvent mieux s'intégrer aux marchés et profiter des chaînes de valeur inclusives développées.

Pour pouvoir travailler sur les blocages dans le secteur, le programme travaillera sur le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs clés, et sur leur interaction et coordination.

La sécurité alimentaire des populations devrait s'améliorer de la manière suivante :

- Une amélioration de **la disponibilité** des aliments : en travaillant sur les facteurs de production, la sécurisation des ressources (eau, aliments, pâturage) et des services, comme les services de santé animale
- Une amélioration de **l'accès** aux aliments, en augmentant les revenus et en améliorant la disponibilité des aliments à prix moins chers sur le marché
- Une **stabilité** de disponibilité et accès aux aliments : en travaillant sur la résilience, et les mécanismes de prévention et de gestion de crises (banques d'aliments de bétail, ...)
- Pour la dimension de l'utilisation et la **nutrition**, le programme cherchera des complémentarités avec d'autres intervenants qui travaillent dans ce domaine.

Les axes stratégiques suivants ont été identifiés :

Axe 1 : le développement de chaînes de valeur animales

Le programme aura un focus important sur le développement de chaînes de valeur animales créatrices d'emploi et de revenus, surtout pour les femmes et des jeunes.

L'objectif recherché est la valorisation économique des différentes filières de l'élevage en vue d'améliorer les marges nettes et les revenus des producteurs et transformateurs familiaux, de créer des opportunités d'emplois surtout pour les jeunes et les femmes et de satisfaire la demande intérieure et régionale (en qualité et en quantité) en produits animaux. La demande en produits animaux (lait, viande, cuir, etc.) dans les centres urbains est déjà importante et connaîtra une expansion sensible dans les années à venir. Il en est de même pour les marchés transfrontaliers pour les filières bétail – viande.

Le potentiel et des initiatives de début de structuration des chaînes de valeur existent, mais en générale elles sont encore peu organisées et les différents maillons sont dominés par quelques acteurs.

Analyse des chaînes de valeur

Il s'agira de définir les chaînes de valeur animales prioritaires pour les 2 régions, en fonction des dynamiques existantes dans les régions et les opportunités de marché, mais aussi en fonction des opportunités de l'inclusion des femmes et des jeunes.

Les chaînes de valeur prioritaires seront analysées, en valorisant les analyses existantes, pour identifier les maillons faibles, les opportunités et les stratégies d'intervention pour développer des chaînes de valeur inclusives créatrices d'emplois.

Investissements structurants

Des outils de financement pour des investissements structurants seront développés, en cherchant une harmonisation optimale avec les outils mise en place par l'Etat (le FISAN dans le cadre de l'13N) et d'autres intervenants.

Le financement inclura tant des investissements publics au niveau des communes, que des investissements privés en appui direct des opérateurs économiques (PME, Coopératives, associations, privés). Une partie importante des investissements privés cibleront les femmes et les jeunes. Une attention particulière sera donnée aux modèles de gestion des infrastructures et investissements pour assurer la durabilité.

Accompagnement des porteurs de projets par une amélioration de services

Les différents porteurs de projets privés seront accompagnés pour mise à niveau de leurs capacités techniques, économiques et managériales.

Dans ce cadre, l'offre de services (publics et privés) pour accompagner la professionnalisation des producteurs et transformateurs et l'entreprenariat privé sera renforcé avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et leurs organisations.

Amélioration de la gouvernance des chaînes de valeur

Pour améliorer la gouvernance au sein des chaînes de valeur, et de contribuer à ce qu'elles deviennent des chaînes de valeur viables et équitables, la confiance, la coopération et le partage d'information entre les différents acteurs et maillons des chaînes de valeur doit être renforcée. Des cadres de concertation multi-acteurs seront mis en place ou renforcés par chaîne de valeur, rassemblant les opérateurs économiques des différents maillons de filière (producteurs, transformateurs, transporteurs, commerçants,..) et des fournisseurs de services publics ou privés (la recherche, SVPP, institutions financières, collectivités locales, les STD, ...). Différentes plateformes d'innovation ont déjà été mises en place, dont certaines comme la plateforme volaille sont opérationnelles, mais dont la plupart nécessitent d'être renforcées et dynamisées. L'interprofession de viande, bétail, cuirs et peaux, créée en 2013 commence à se structurer, mais aura encore besoin d'être accompagnée.

Les nouvelles technologies de communication et information (NTICs) offrent de bonnes opportunités de l'amélioration de l'information entre acteurs de la chaîne.

Un volet de recherche-action sera intégré pour piloter des « modèles » (coopératives, unités de valorisation, outils, fonds de roulement, conseil de gestion, etc.). Le programme appuiera la capitalisation et la dissémination des leçons tirées de cette recherche au niveau local, régional et national. Le RECA, les OPELs et le MEL joueront un rôle important dans cet exercice.

Les changements principaux attendus de cet axe sont :

- Une plus grande quantité et variété de produits animaux embouchés, transformés et mis sur les marchés nationaux et régionaux
- Un meilleur accès aux marchés et niches de marchés
- Plus d'équité dans les chaînes de valeur et une amélioration des marges nettes pour les producteurs et transformateurs familiaux
- Plus d'opportunités d'emplois pour les jeunes
- Les femmes développent leurs activités économiques et tirent des meilleurs bénéfices de leurs activités
- Les acteurs concernés travaillent en réseau pour créer de la valeur ajoutée, et pour développer des bénéfices mutuels

Axe 2: Sécurisation des ressources pastorales et gestion des ressources naturelles

Pour sécuriser la production, la sécurisation des ressources naturelles et pastorales reste un axe prioritaire pour les (agro-)éleveurs vu la pression foncière qui ne fait qu'augmenter avec la croissance démographique et le changement climatique, et vu la dégradation des ressources naturelles. Sécurisation peut être envisagée sous un angle physique mais également sous un angle légal et communautaire. L'accès et l'utilisation des ressources naturelles sont en effet la source de conflits, parfois d'envergure, entre éleveurs et agriculteurs, pastoraux et population sédentaire.

Cet axe se construira sur les acquis et les bonnes pratiques développés dans les programmes précédents (PAAPSSP), au niveau de la sécurisation des ressources pastorales (eau, pâturages). Les appuis se feront à proximité des éleveurs et agro-éleveurs, en s'appuyant sur et en renforçant les autorités décentralisées et les services déconcentrés, notamment la commune, le département et la région.

Les différentes étapes de la sécurisation sont :

La planification des aménagements des espaces pastoraux

Il s'agit d'un processus de planification des aménagements de ressources pastorales à l'échelle communale et intercommunale qui associe pleinement l'ensemble des usagers, (éleveurs dont les transhumants, institutions publiques, agriculteurs, populations villageoises,...). Les axes à aménager seront définis en tenant compte des besoins définis dans le résultat 1 pour le développement des chaînes de valeur et en concertation et complémentarité avec les autres intervenants (PRAPS, PASEL,...). Les démarches systématiques de consultations avec l'ensemble des parties prenantes permettent d'assurer la légitimité de ces investissements auprès des parties prenantes.

La réalisation des aménagements des espaces pastoraux

Les infrastructures (points d'eaux pastoraux, couloirs de passage, aires de pâturage) seront réalisées ou réhabilités, avec une attention particulière pour l'ingénierie sociale, en impliquant les usagers, les communes, les OPELs, les STD et les chefferies.

Vu que la disponibilité du fourrage devient de plus en plus un problème, les cultures fourragères et la construction des pare-feu, en valorisant la paille, seront promues et accompagnées. L'amélioration par les communautés de la qualité des pâturages dans les enclaves pastorales des zones agropastorales et agricoles à travers une lutte efficace contre les plantes envahissantes non appréciées et la restauration des terres, avec des approches HIMO, permettra au même temps de créer des emplois pour les plus vulnérables, et de lutter contre le changement climatique. La valorisation de ces plantes envahissantes constitue un champ d'innovation à aborder pour l'alimentation du bétail.

La sécurisation foncière des aménagements pastoraux

Il s'agit, à travers l'action des structures de Code rural, de sécuriser les aménagements et les systèmes de gestion de ressources pastorales réalisés par les communes. Cette sécurisation intervient en amont de la réalisation des aménagements en accompagnant l'élaboration des accords sociaux de délimitation, de gestion des espaces et des ressources pastorales. Elle interviendra aussi en aval de ces réalisations, la sécurisation foncière passant par le bornage des espaces sur lesquels des accords sociaux ont été obtenus, puis par le versement au dossier rural enfin le contrôle de mise en valeur des espaces et aménagements enregistrés au titre du code rural. Les dossiers communaux pour les ressources pastorales seront intégrés au niveau du schéma d'aménagement foncier à l'échelle régionale. Une attention particulière sera accordée à la digitalisation. La dynamique d'élaboration et de mise en œuvre des systèmes d'informations foncières promus par le Secrétariat permanent du Code Rural au niveau des régions

constitue une initiative à renforcer. A côté des structures du code rural et les collectivités territoriales, l'implication du cadastre et de l'urbanisation semble aussi de plus en plus nécessaire.

La dissémination et vulgarisation des textes

Pour diminuer les conflits, et améliorer la connaissance des droits et devoirs de chacun, la vulgarisation et dissémination des textes législatifs et réglementaires, notamment le Code Pastoral, auprès des populations par les structures du Code rural et les organisations d'éleveurs reste nécessaire.

L'amélioration de l'information auprès des pasteurs pour améliorer leurs capacités d'adaptation et pour faciliter la transhumance

Il s'agit d'améliorer les informations auprès des (agro-)pasteurs pour qu'ils soient mieux outillés pour s'adapter au contexte changeant et aux défis futurs.

Des « pastoral field schools », déjà pilotés au Niger par VSF Belgique et FAO, paraissent des approches particulièrement adaptées pour gérer des sujets complexes, qui n'ont pas de solutions toute-faites et qui demandent de l'expérimentation de différentes options. Les pastoral field schools sont basés sur l'observation, l'expérimentation et l'apprentissage participative, et combinent des connaissances traditionnelles avec de l'information externe, en se basant sur des analyses des systèmes.

Outre cette approche de conseil aux éleveurs, il s'agit aussi de préparer les éleveurs pour une transhumance apaisée : état civil, cartes de transhumance, systèmes d'informations numériques sur la situation des parcours par la valorisation des informations traditionnelles (Garços et Rougas) et modernes (exploitation des données des centres régionaux tel qu'Agryhmet).

Les changements principaux attendus de cet axe sont :

- La réduction ou l'atténuation des conflits liés à l'accès aux ressources pastorales et des conflits fonciers
- La mobilité des troupeaux des (agro-)pasteurs de type familiale est garantie et ils ont accès à l'eau et aux pâturages
- Les investissements structurants et résilients aux risques climatiques sont disponibles (gestion durables des terres, aménagements de points d'eaux, régénération naturelle assistée notamment)
- Les (agro-)pasteurs sont mieux outillés pour s'adapter au contexte changeante et aux défis futurs

Axe 3 : Renforcement de la résilience des vulnérables face aux crises

Cet axe cible plus particulièrement les éleveurs et éleveuses et leurs familles plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, à renforcer leur résilience face aux crises et donc le maintien des capitaux après des crises de sécheresse ou des catastrophes.

Les dispositifs institutionnels de gestion de crises et catastrophes

Les capacités des acteurs (DNP/GCCA et collectivités locales) dans la prise en charge de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des (agro-) pasteurs et éleveurs nécessitent d'être renforcées. Le dispositif national d'alerte précoce et de gestion de crises et de catastrophes est fort axé sur l'agriculture et prend peu en compte les spécificités de vulnérabilité des éleveurs et éleveuses. Une meilleure intégration donc de vulnérabilité des pasteurs et éleveurs dans le dispositif d'alerte précoce et de gestion de crises sera poursuivie, en associant les principaux acteurs clés du secteur. L'opportunité de mettre en place des instruments stratégiques comme des banques d'aliments de bétail pour stabiliser les prix en cas de crise (réserves) peuvent être discutés et appuyés dans le cas échéant.

Des actions structurelles de renforcement de résilience

Vu la multitude d'organisations qui interviennent déjà en cas de crise à travers de l'aide d'urgence, le programme vise plutôt de renforcer structurellement les ménages vulnérables pour qu'ils sortent de cette situation récurrente de vulnérabilité. Des actions spécifiques pour renforcer et préserver les moyens d'existence des ménages seront développés en coordination avec les ONGs (reconstitution du cheptel ovin et caprin ; aviculture villageoise, déstockage stratégique du bétail). Le lien avec l'axe développement de filières sera renforcé, pour que ces producteurs petit à petit s'insèrent dans le marché et dans les chaînes de valeur.

Les changements majeurs attendus de cet axe sont :

- Les ménages sont capables de conserver leurs moyens d'existence malgré les crises de sécheresse
- Un environnement institutionnel de prévention et de gestion de crises adapté aux ménages de pasteurs et agro-pasteurs vulnérables à l'insécurité alimentaire

Axe 4 : l'amélioration de la gouvernance du secteur

Cet axe vise à améliorer la gestion et la coordination du secteur par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, mais en assurant que les différents acteurs du secteur peuvent correctement jouer leur rôle et qu'il existe une bonne coopération et collaboration entre les acteurs. Une attention particulière devra être portée à la gouvernance au niveau régional et local dans un contexte de décentralisation et de déconcentration.

Cet axe prendra en compte les acquis de l'intervention ARIMEL, et continuera à renforcer les fonctions régaliennes du Ministère, mais portera plus d'attention au renforcement d'autres acteurs du secteur, plus en particulier les organisations de la société civile. Une attention particulière sera donnée aux aspects de redevabilité entre l'Etat et la société civile.

Améliorer les capacités des différents acteurs pour mieux jouer leur rôle

Le **Ministère de l'agriculture et de l'élevage et ses STD** assurent les fonctions régaliennes de l'Etat : pilotage, coordination et régulation sectoriel. Le programme renforcera les entités du Ministère en charge de l'élevage, et ses STD à mieux exercer ces fonctions, à travers un accompagnement de proximité.

La Région jouera un rôle de facilitation de la mise en œuvre de ce programme tandis que **les communes** seront renforcées dans leurs rôles de maîtrise d'ouvrage des investissements structurant d'intérêt général et le transfert de leur gestion aux usagers du secteur de l'élevage. La gestion des parcours pastoraux revêt une dimension intercommunale à ne pas perdre de vue.

Les OPELs doivent aussi être renforcés dans leurs capacités de plaidoyer de maintenir les droits des pasteurs, qui sont de plus en plus violés. Les communautés de pasteurs se sentent de plus en plus vulnérables et menacées dans leur existence en tant que groupes humains présentant des spécificités culturelles, sociales et professionnelles. Une coordination et éventuelle collaboration avec des ONGs qui travaillent sur ce sujet peut être recherchée.

Le RECA et les CRA jouent un rôle important dans la gestion et la dissémination de l'information dans le secteur, mais prennent peu en compte les aspects de l'élevage. Ces structures peuvent être renforcées par un renforcement des agents techniques qui travaillent spécifiquement sur les aspects de l'élevage.

Les structures du Code rural seront renforcées dans le cadre de la sécurisation des espaces pastoraux, comme prévu dans l'axe 1.

Pour le renforcement de capacités des différents acteurs, une synergie et collaboration étroite sera recherchée avec l'intervention de renforcement de compétences de la coopération belgo-nigérienne, qui vise plus en particulier le renforcement de compétences individuelles.

Améliorer l'information et la communication dans le secteur

Un flux efficace et opportun de l'information est un préalable pour le bon fonctionnement du secteur. Tant la communication interne en sein du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, et plus spécifiquement des entités en charge de l'élevage, que la communication externe vers les différents acteurs du secteur reste à renforcer.

Le RECA joue un rôle important dans la dissémination de l'information, mais est mal outillé pour bien prendre en compte les thèmes liés à l'élevage. Le programme définira une stratégie adéquate pour le renforcer dans ces domaines.

Différentes initiatives pilotes existent en matière de l'intégration de nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui méritent d'être systématisées et diffusées à plus grande échelle.

La recherche action et l'amélioration de génération et de gestion de connaissances

Le programme appuiera les entités en charge de l'élevage du Ministère de l'agriculture et l'Elevage dans un objectif de devenir « une organisation apprenante » c'est-à-dire

une organisation qui base le développement de ses politiques, stratégies et normes sur la disponibilité et l'analyse de l'information à jour, de qualité et bien organisée (accessible) et sur la valorisation des réflexions critiques et des bonnes pratiques venant du terrain, mais aussi du niveau central (auto-évaluation, analyse des goulots d'étranglement) et des acteurs externes au Ministère. La stratégie spécifique pour le développement d'une organisation apprenante est l'échange sur base de groupes thématiques (comités techniques), alimentés particulièrement par les évidences résultant du travail de terrain, ou par des études prospectives. Beaucoup d'intervenants ont développé des actions innovantes, mais elles sont peu partagées, analysées, et discutées entre acteurs. Des institutions académiques nationales, régionales ou internationales peuvent être associées pour travailler sur des sujets de recherche, qui parte des préoccupations et réflexions des acteurs du terrain et de la nécessité de mieux comprendre les systèmes et dynamiques changeantes pour alimenter la construction d'une vision commune et mieux orienter les trajectoires de développement de systèmes d'élevage.

La coordination entre acteurs du secteur

Beaucoup d'acteurs différents (Code rural, MEL, collectivités territoriales, OPELS, RECA, différentes ministères techniques, ...) jouent un rôle crucial dans le développement du secteur, mais la coordination et coopération entre eux restent en générale assez faibles, tant au niveau national qu'au niveau local. Des cadres de concertation nécessitent d'être dynamisé avec des agendas clairs. Une bonne coordination avec le HC3N et le DNAP/GCC nécessite aussi d'être assurée, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire. Une meilleure coordination entre les acteurs, tant du côté des titulaires de droits, que des porteurs de devoirs permettra d'augmenter la transparence du secteur et d'appuyer des acteurs de la société civile pour renforcer davantage leur position dans le secteur.

Le nombre de partenaires techniques et financiers qui interviennent dans le domaine de l'élevage a augmenté, et un groupe de dialogue entre PTFs existe, mais en général la coopération et coordination entre intervenants reste à renforcer. Sur demande du gouvernement nigérien, la Belgique restera chef de file pour le secteur de l'élevage et jouera donc un rôle de premier plan dans le renforcement de ces dynamiques.

Les changements principaux attendus de cet axe sont :

- Les politiques sont en mesure de mieux orienter les trajectoires de développement de systèmes d'élevage à long terme.
- Une meilleure information permet de prendre de meilleures décisions et un meilleur ciblage des actions.
- Des meilleures capacités et une meilleure coordination entre les acteurs clés améliore l'efficacité du secteur.
- Les organisations d'éleveurs sont mieux armées pour défendre les droits des éleveurs et des pasteurs et pour influencer les politiques.

4.2 RESULTATS

4.2.1 Les objectifs et résultats du programme

L'**objectif global** du programme est de « Renforcer la sécurité alimentaire, la résilience et les revenus des populations liées à un élevage familiale ».

Cet objectif est en phase avec l'objectif global de la SDDEL qui est de: *«développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles»*.

L'**objectif spécifique** est « Les populations impliquées dans des activités liées à l'élevage familiale dans les régions de Tahoua, Dosso sont accompagnées pour rendre les systèmes de l'élevage plus résilients, durables et performants. »

Les 4 **résultats proposés** sont :

- ⇒ Les chaînes de valeur inclusives liées à l'élevage sont développées.
- ⇒ L'accès aux ressources pastorales est sécurisé durablement.
- ⇒ La résilience des ménages vulnérables face aux crises est renforcée.
- ⇒ La gouvernance du secteur est renforcée.

4.2.2 Description des grandes lignes d'action des résultats du programme :

R1 : Les chaînes de valeur inclusives liées à l'élevage sont développées

- Analyse des chaînes de valeur et développement des stratégies des chaînes de valeur prioritaires pour les régions, sous l'angle de genre ;
- Investissements structurants (publics et privés) en faveur des différentes filières animales ;
- Accompagnement de l'entrepreneuriat privé et la professionnalisation des producteurs et transformateurs (qualité des produits, plans d'entreprises, ..), avec une attention particulière pour les femmes et leurs organisations ;
- Renforcement des capacités des structures interprofessionnelles par chaîne de valeur ;
- Renforcement des services public et privés, y inclus les services de la santé animale (SVPP) ;
- Renforcement de la structuration et la gouvernance des chaînes de valeur, par un appui aux cadres de concertation multi-acteurs et l'amélioration de l'information ;
- Recherche – action sur l'approche de développement économique et gestion de connaissances.

R2 : L'accès aux ressources pastorales est sécurisé durablement

- Planification participative des aménagements des espaces pastoraux ;
- Mise en œuvre des aménagements pastoraux ;
- Renforcement des acteurs dans la gestion des aménagements ;
- Promotion des cultures fourragères et réalisation des pare-feux pour la valorisation de la paille ;
- Sécurisation foncière des aménagements pastoraux à travers des accords sociaux, et l'enregistrement au titre du code rural et leur intégration au niveau du schéma d'aménagement foncier à l'échelle régionale ;
- La vulgarisation et dissémination des textes législatifs et réglementaires auprès des populations par les structures du Code rural et les organisations d'éleveurs ;
- Mise en place des pastoral field schools et préparation des éleveurs pour une transhumance apaisée ;
- Renforcement de l'information auprès des pasteurs pour améliorer leurs capacités d'adaptation et pour faciliter la transhumance ;

R3 : La résilience des ménages face aux crises est renforcée

- Renforcement des actions spécifiques pour accroître les moyens d'existence des ménages vulnérables (reconstitution du cheptel ovin et caprin, aviculture villageoise, déstockage stratégique du bétail, revenus à travers des travaux HIMO) ;
- Renforcement des capacités des acteurs (collectivités locales, DNP/GCCA) à mieux prendre en compte les risques et la prévention d'insécurité alimentaire des éleveurs et pasteurs.

4 : La gouvernance du secteur est renforcée

- Améliorer les diagnostics et les connaissances sur les systèmes et dynamiques changeantes (groupes ou plateformes de discussion sur différentes thématiques, études, recherche-action en lien avec les institutions académiques ;
- Améliorer les capacités des différents acteurs publics pour mieux jouer leur rôle (Ministères en charge de l'élevage, collectivités territoriales) ;
- Renforcer les OPELs dans leur structuration et défense de leurs droits ;
- Renforcer ou développer des systèmes d'information en utilisant des nouvelles TICs ;
- Renforcer le RECA dans des thématiques liées à l'élevage ;
- Renforcement de différentes plateformes et d'espaces de dialogue et de coordination entre acteurs du secteur, y inclus les PTFs.

4.3 PARTIES PRENANTES

- **les populations qui sont impliquées dans des activités liées à l'élevage familiale**

- les pasteurs, agro-pasteurs, agro-éleveurs et leurs familles, qui ont un potentiel d'investir dans des modes d'élevage productifs et durables,
 - les professionnels des filières animales et en particulier les jeunes et les femmes,
 - les pasteurs, agro-pasteurs, agro-éleveurs vulnérables, en renforçant leur résilience face aux crises.
- **les organisations d'éleveurs et d'éleveuses** qui ont pour mission première de représenter les intérêts des pasteurs et éleveurs ;
 - **le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA) et ses chambres régionales (CRA)** qui jouent un rôle important dans la diffusion d'information ;
 - **le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG/EL) – entités en charge de l'élevage, et ses services déconcentrés**, chargés de la coordination et la concertation entre acteurs du secteur de l'élevage ;
 - **les Collectivités Territoriales : les communes** sont chargées de la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre d'infrastructures liés à l'élevage (puits pastoraux, aires de pâturage, parcs de vaccination, marchés à bétail, ..). Les régions ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional ;
 - **les structures du Code rural** aux différents niveaux, responsable du travail d'appui à l'élaboration des accords sociaux de sécurisation des espaces, d'enregistrements des ressources communales, et du suivi de mise en valeur des espaces versés au domaine public des communes ou de l'Etat ;
 - **les autres services déconcentrés du secteur rural**, en particulier l'agriculture, l'environnement et l'hydraulique qui sont concernés par l'aménagement des espaces ruraux utilisés par l'élevage, et le commerce qui est concerné par les activités économiques ;
 - **le secteur privé**, comme les services vétérinaires privés, les petites et moyennes entreprises liées à des filières animales ;
 - **les structures interprofessionnelles** notamment l'interprofession bétail, viande, cuirs et peaux qui agissent pour le développement des filières et chaînes de valeur dans l'intérêt bien compris des acteurs impliqués à tous les niveaux ;
 - **des ONGs d'appui** comme des intervenants techniques dans certains domaines pertinents pour l'atteinte des résultats.

4.4 ZONE D'INTERVENTION

Le programme interviendra principalement dans les régions de Tahoua et Dosso. Cela ne signifie pas que les actions vont toucher l'ensemble des territoires régionaux.

L'analyse de la typologie des systèmes agropastorales et /ou pôles de développement économiques tel que définis dans les Plans de développement régionaux peut guider les choix par rapport aux zones de concentration des activités selon les axes du programme. En plus, les principes de complémentarité entre intervenants dans le domaine de l'élevage permettront de dégager des ensembles de communes plus spécifiquement ciblées pour les différents axes.

4.5 DURABILITE

La question de la durabilité des résultats du programme est en premier lieu prise en compte par l'implication et le renforcement de différentes structures pérennes à mieux jouer leur rôle et exercer leurs mandats (le MEL, les STD, les communes, le code rural, le CRA, les OPELs, etc.).

La participation de la Région et des services techniques déconcentrés de l'Etat dans la coordination de la mise en œuvre du programme au niveau régional et la planification opérationnelle ainsi que l'inclusion des acteurs non étatiques vont créer les conditions d'une concertation multi-acteurs sur les choix d'orientations en matière d'élevage et leur opérationnalisation. Le code rural avec ses commissions foncières sera renforcé et impliqué pour la sécurisation foncière des aménagements.

L'approche filière et chaîne de valeur favorisera l'entrepreneuriat privé et la professionnalisation des acteurs de l'élevage capables d'impulser une dynamique de création de revenus monétaires et d'emplois en faveurs des populations rurales.

Une attention particulière sera donnée à la gestion durable des infrastructures (hydrauliques et économiques) et investissements. La constitution et le fonctionnement effectif des structures responsables de la gestion et maintenance des infrastructures et investissements seront accompagnés avec l'implication des communes pour les infrastructures et investissements publics.

5. RISQUES LIEES AU PROGRAMME SECTORIEL

5.1 LES RISQUES AU NIVEAU DES OBJECTIFS

Intervenir dans des contextes fragiles résulte d'un choix politique conscient sur la prise de risque accrue par rapport aux contextes les plus stables. La gestion des risques,

intégrant la mise en place de mesures d'atténuation adéquates, doit être au cœur de l'élaboration des stratégies d'appuis du programme.

| Risques | Mesures |
|---|--|
| Instabilité institutionnelle : Au plan institutionnel, la création du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage peut avoir une incidence sur le portage technique du processus de préparation du présent programme initié par l'Ex Ministère de l'Élevage. Certes la nomination d'un Ministre Délégué à l'Élevage, offre l'opportunité d'assurer une continuité du processus déjà engagé. | Respecter la continuité des stratégies nationales, et prendre en compte les nouvelles priorités institutionnelles. |
| Climatique : Une grave de sécheresse peut survenir et modifier les priorités des institutions partenaires vers des actions d'urgence et de reconstitution du cheptel, plutôt que des actions plus structurantes telles que définies dans le programme. | Intégrer des activités de résilience climatique et meilleure gestion des ressources naturelles dans le programme (résultat 2 et 3); assurer la disponibilité d'un financement ad-hoc en cas d'urgence. |
| Economique : Les fluctuations monétaires au Nigeria sont une source de baisse de l'activité économique des filières animales. Cette situation peut impacter les revenus des ménages et leur capacité à contribuer à la chaîne de valeur, augmenter le risque d'exode des jeunes, détériorer un climat d'affaire dans le secteur de l'élevage déjà peu favorable pour le programme. | Prendre en compte ce risque dans l'approche filière (résultat 1). |
| Sécuritaire : Les problèmes sécuritaires au Niger et dans les pays limitrophes impactent la capacité des équipes du programme à travailler sur le terrain. | Adapter le choix des zones d'intervention en fonction des risques ; définir un cadre organisationnel adapté ; élaborer et mettre en œuvre des plans de sécurité (y inclus budget). |
| Instabilité sociale : La stabilité sociale pourrait être fragilisée, notamment dans un contexte d'extrême pauvreté et d'une population jeune désœuvrée, et amener une réorientation des priorités du partenaire. | Cibler les jeunes comme bénéficiaire du programme ; développer des stratégies du programme visant amélioration de la gouvernance à long terme et actions visibles à court terme. |
| Durabilité des résultats : La non prise en compte de la maintenance au-delà de la vie du programme peut limiter la portée des résultats. | Développer une ingénierie sociale adaptée dans les stratégies du programme ; définir les mesures de transition et durabilité. |
| Faible capacité de gestion des partenaires : La gestion des procédures exigées par le programme | Fournir un appui systématique aux partenaires ; choisir des modalités de |

| | |
|--|---|
| auprès des partenaires peut impacter la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, voire l'atteinte même des résultats. | mise en œuvre adaptées. |
| Faible appropriation par les parties prenantes : Le manque d'appropriation aux niveaux adéquats peut limiter la portée des résultats. | Assurer le portage technique des actions du programme par les structures décentralisées/déconcentrées ; Sensibiliser et impliquer les bénéficiaires finaux ; développer la stratégie du double ancrage. |

6. THEMES TRANSVERSAUX /PRIORITAIRES

6.1 LE GENRE ET LES JEUNES

Compte tenu de la priorité accordée aux droits de l'homme, la coopération nigéro-belge est particulièrement attentive à la situation des filles et des femmes au Niger. Le très faible score du Niger sur l'indice d'inégalité du **genre** (IIG) reflète les défis énormes qui persistent au niveau de la santé reproductive et les mariages précoces, l'autonomisation des femmes et leur participation aux activités économiques. L'émancipation presque inexistante et les mariages précoces et forcés, demandent une attention particulière.

La dégradation des moyens d'existence des ménages pastoraux et agropastoraux et la démographie galopante posent la problématique de reconversion sociale, de la formation professionnelle et de l'employabilité des jeunes filles et garçons. Face à une incertitude par rapport à leur avenir en milieu rural, ces derniers sont attirés par les centres urbains et soumis aux phénomènes de migration, de dépravation des mœurs et de trafics en tous genres.

Le programme renforcera l'autonomisation des filles et femmes à travers les différentes actions du programme.

Les chaînes de valeurs seront analysées sous l'angle de genre, en analysant le rôle des hommes et des femmes dans les différents maillons. Les filières qui offrent le plus d'opportunités pour l'augmentation de revenus et création d'emplois pour les femmes seront priorisées (espèces à cycle court, transformation, etc.). Dans les différentes actions prévues pour développer les chaînes de valeur, il sera veillé à ce que les femmes producteurs et entrepreneurs ont le même accès que les hommes (l'accès aux intrants, aux services de conseil et information, services financiers, etc.). Les activités de renforcement de capacités tiendront compte des réalités des différents rôles et tâches des femmes, et de leur niveau de compétences.

Une représentation accrue des femmes dans les différentes structures de gestion et de concertation sera promue. Les indicateurs seront désagrégés par genre là où pertinent.

La promotion des filières animales et développement des chaînes de valeur, concourent au développement de l'entrepreneuriat privé et à la professionnalisation des éleveurs comme réponse pertinente au sous-emploi et à l'encadrement professionnel des jeunes hommes et femmes en vue de maintenir ces forces vives dans les systèmes pastoraux et agropastoraux.

6.2 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA GESTION DE RESSOURCES NATURELLES

Le Niger a un écosystème fragile et ses ressources en terres et végétation subissent une pression croissante par le changement climatique et la désertification, mais aussi par la pression humaine du fait de l'explosion démographique. Ceci mène à la réduction des superficies forestières, la réduction de l'infiltration des eaux et la perte des superficies cultivables, l'exacerbation des conflits fonciers, la désarticulation des systèmes traditionnels d'élevage etc. Le programme prendra en compte des mesures tant de mitigation que d'adaptation au changement climatique.

Mesures de mitigation (atténuation) du changement climatique

- *Effet de serre* : L'élevage sahélien, qui est un élevage très extensif présente un bilan écologique de très loin plus positif que la plupart des élevages intensifs, qui ont une empreinte écologique incomparablement plus lourde : motorisation, utilisation des pesticides dans les cultures fourragères intensives, l'irrigation, la pollution des sols (nitrates liés à la fertilisation des cultures fourragères et concentration des effluents des stabulations).
- *Fixation du carbone* : La préservation et la réhabilitation des aires de pâturages contribueront à améliorer la fixation de carbone. Les herbivores, notamment les caprins et les bovins contribuent fortement au traitement des semences et au semis de nombre de ligneux.

Mesures d'adaptation au changement climatique

- Le changement climatique devrait se faire sentir au travers d'une plus grande variabilité des pluies, combinant sécheresses plus fréquentes et événements pluviométriques de plus forte intensité. Les aménagements sylvo-pastorales et la délimitation des espaces indispensables à la sécurisation de la mobilité des troupeaux correspondent à des actions susceptibles de limiter la vulnérabilité face à de telles évolutions.
- Le programme renforcera la résilience des populations vulnérables pour minimiser les effets des crises et catastrophes (pertes économiques, e. a.), en coordination avec le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires (DNPGCCA).

Bonne gestion de ressources naturelles

- La gestion des ressources naturelles est au centre des stratégies de sécurisation des ressources pastorales. La régénération et gestion des aires de pâturage, la lutte contre les plantes invasives, et contre les feux de brousse etc. contribuent à une meilleure gestion de ressources naturelles (limiter l'érosion, meilleure infiltration des eaux, et une accélération de régénération des ligneux et des herbacés).
- Dans les systèmes de production mixte, l'élevage contribue à travers le fumier à la fertilité des terres agricoles.

6.3 L'AGENDA NUMERIQUE

L'accès aux informations sera renforcé à travers l'intégration de nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC).

- Plusieurs innovations dans ce domaine sont déjà pilotées au niveau du Niger, avec l'appui de différents partenaires, comme la diffusion de l'information par smartphone des prix des marchés de bétail, de l'état des pâturages à la prochaine destination, la collecte des données pour le suivi épidémiologique, la gestion des troupeaux etc. Le programme peut contribuer à une capitalisation et une extension des initiatives prometteuses dans le domaine et piloter de nouvelles initiatives. L'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) et de positionnement mondial (GPS) offrent aussi plein d'opportunités pour améliorer l'information.
- Le suivi des investissements et ouvrages sera fait à partir des outils de collecte mobile. Ceci facilite aussi le suivi dans des endroits où la question sécuritaire se pose.

6.4 APPROCHE PAR LES DROITS

L'approche fondée sur les droits met en exergue l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité des Droits humains; les principes de participation et d'inclusion dans le processus de décision ; la non-discrimination, l'égalité et la justice ; la transparence et la responsabilité. Cette approche est censée donner aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables davantage de chances et de moyens d'orienter eux-mêmes leur vie et de lui donner forme. Et pour vraiment réaliser du progrès dans ce domaine l'ancrage local et la valorisation de la société civile locale sont des facteurs prépondérants de succès.

A travers l'axe de l'amélioration de la gouvernance, le programme améliorera tant les capacités des porteurs de devoirs (ministère à différents niveaux, collectivités territoriales) à mener des processus et décisions plus participatives et inclusives, que les capacités des détenteurs de droits (les groupements et organisations d'éleveurs, les citoyens, les femmes et les jeunes) à mieux se structurer et s'outiller pour participer à ces processus. L'autonomisation des femmes, et une meilleure inclusion dans les

processus de décision sera un axe transversal dans le programme comme décrit ci-dessus.

L'accaparement des terres dans les zones pastorales, phénomène qui entrave gravement la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels des populations rurales, est devenu une problématique très importante au Niger. Le programme renforcera les organisations de la société civile qui travaillent sur cette problématique, en collaboration et/ou complémentarité avec des ONGs internationales, et renforcera à travers les structures de code rural la sensibilisation des populations sur leurs droits.

7. BUDGET MAXIMAL DU PROGRAMME

Le budget maximal du programme sectoriel est de 14M€ pour la contribution belge.

En plus, 2 experts en coopération technique (ECT) seront mis à disposition du programme à temps plein, et 1 ECT sera mis à disposition du programme à 50% (il s'agit du Responsable administratif et financier qui est à partager avec le programme santé).

Le programme est complété par l'intervention « renforcement de compétences » de 3 M€, qui vise à renforcer les compétences dans les 2 secteurs prioritaires de la coopération nigéro-belge : l'élevage et la santé.

8. MODALITE DE MISE EN ŒUVRE PROPOSEES

Les **principes** généraux des modalités de mise en œuvre sont les suivants :

- Le choix des modalités veille à combiner au mieux les principes de **partenariat et responsabilité mutuelle**, et la recherche d'efficacité-efficience du programme ;
- Cela signifie que l'**alignement sur les systèmes nationaux** sera privilégié pour autant qu'ils soient conformes au Programme de Coopération ;
- Les modalités de mise en œuvre doivent préciser le **système et les responsabilités** pour chaque domaine de gestion.

Les **principes** des modalités de mise en œuvre propres aux principaux domaines de gestion sont les suivants :

| Domaine de gestion | Système et responsabilité |
|---------------------------|--|
| Cadre légal global | <ul style="list-style-type: none">• Le cadre légal est fixé par la Convention Générale entre le Niger et la Belgique et les différentes Conventions Spécifiques relatives aux prestations signées entre la République du Niger et le Royaume de |

| | |
|----------------------------|---|
| | <p>Belgique dans le cadre de la Stratégie de Coopération 2017-2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la Partie Nationale, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) est l'entité administrative et financière responsable de la coopération nigérienne pour le programme. Le Ministère de l'agriculture et de l'Elevage est responsable de la maîtrise d'ouvrage. • Pour la Partie belge, la Direction Générale de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire (DGD) est l'entité administrative et financière responsable de la coopération belge pour le programme. La Partie belge confie (à travers une Convention de Mise en Œuvre) la réalisation des obligations pour la mise en œuvre et le suivi du programme à l'Agence Belge de Coopération (CTB). |
| Stratégie | <ul style="list-style-type: none"> • La stratégie du Programme est pilotée au sein de son comité de pilotage, dont la redevabilité principale s'exerce via le Ministère de l'agriculture et de l'élevage pour la Partie Nationale et la CTB pour la Partie Belge. • Le système de gestion du comité de pilotage lui est propre (voir précisions dans section 9.1, et détaillé ultérieurement dans un Règlement d'Ordre Intérieur). |
| Opération | <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du programme est assurée par les équipes du programme, et dirigée par un Programme Change Manager (Partie Nationale) et un Programme Manager (Partie Belge). |
| Suivi et évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Le comité de pilotage est responsable du suivi de la mise en œuvre du programme et fait rapport au Comité des partenaires. La mise en œuvre du système est assurée par la Coordination du Programme. • Le système utilisé est celui de la Partie Belge. Il prévoit notamment <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'une ligne de base, avec des indicateurs alignés dans la mesure du possible sur le cadre de résultats nigérien - un suivi opérationnel (trimestriel et interne à l'intervention) - le suivi des résultats (annuel et apprécié par le comité de pilotage) - des revues à mi-parcours et finale (externes) - un rapport final - des missions d'appui et de suivi techniques (par la CTB ou le ministère assurant la maîtrise d'ouvrage) - des audits (minimum deux fois sur la durée de mise en œuvre) |
| Ressources humaines | <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources humaines mises à disposition sont recrutées par le partenaire selon son système RH. Elles demeurent liées contractuellement à leur institution d'origine. La CTB dispose d'un avis de non objection par rapport à leur profil, et dont le fonctionnement sera géré par le dispositif de suivi RH propre au programme. • Les ressources humaines nationales non mises à disposition (« recrutées ») sont recrutées et gérées par le programme, selon son |

| | |
|---------------------------------------|--|
| | <p>système RH, sauf pour la mise à disposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources humaines internationales sont recrutées par la CTB, avec son système, avis de non objection de la Partie Nationale, et agrément si nécessaire. Les ressources humaines du type Experts en Coopération Technique (ECT) sont recrutées par la CTB dès après la Commission Mixte. |
| Finance | <ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans la Loi de Finances nigérienne, tant pour la contribution belge que pour l'ensemble des dépenses à planifier. • Pas de participation à des fonds communs ou d'aide budgétaire sectorielle. • Le Ministère des Finances assume le rôle d'Ordonnateur, et le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage est Ordonnateur délégué. La CTB, à travers son Représentant Résident, assume le rôle de Co-ordonnateur chargé d'approuver les dépenses. • Respect des procédures CTB en matière de planification, mise en œuvre, suivi et assurance des flux financiers au sein du programme. |
| Marchés publics & subsides | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du système des marchés publics nigérien, combiné au système d'Avis de Non Objection de la CTB, et/ou belge. • Utilisation du système de subsides belge. |

9. PILOTAGE, SUIVI ET CADRE ORGANISATIONNEL DU PROGRAMME

Les principes généraux du cadre organisationnel du programme sont les suivants :

- L'**ancrage** du dispositif dans les structures étatique traduit les principes de partenariat et responsabilité mutuelle entre Partie Nationale et Partie Belge.
- Le cadre organisationnel valorise les **ressources humaines nationales**. Elles peuvent être :
 - **mises à disposition** par le Partenaire ;
 - **recrutées** par le Programme.
- Le dispositif fait également appel à des **ressources humaines internationales**.
- Quel que soit son statut (national recruté, national mis à disposition ou international) ou lien contractuel, le personnel travaillant pour le programme est **redevable vis-à-vis des entités compétentes du Programme**.
- La répartition des rôles et responsabilités entre les niveaux du cadre organisationnel suit la double logique de **subsidiarité** (responsabilités au niveau pertinent le plus proche du terrain) et **suppléance** (intervention du niveau supérieur uniquement en cas de dépassement du mandat du niveau inférieur).
- Les **localisations** du cadre organisationnel doivent :
 - traduire le poids relatifs des axes stratégiques ;
 - intégrer l'enjeu de proximité entre les équipes du programme, les partenaires et les bénéficiaires les zones d'intervention (efficacité-efficiency) ;
 - tenir compte du contexte sécuritaire ;
 - intégrer la déconcentration de mandats suffisant.

9.1. COMITE DE PILOTAGE

Les principes relatifs au comité de pilotage sont les suivants :

- Il est l'organe de **pilotage de la réussite du programme**, c'est-à-dire l'atteinte des résultats de développement et les stratégies de mise en œuvre tels que définis dans la fiche d'identification. Ce pilotage stratégique ne gère pas les questions **opérationnelles ou techniques**, sauf résolution de problèmes nécessitant son intervention.

- Il est composé de représentants des **principales parties prenantes au processus décisionnel** stratégique (six maximum pour la partie nationale, deux maximums pour la partie belge), à savoir :
 - Partie Nationale
 - Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage
 - Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l’Intégration africaine et des Nigériens à l’extérieur
 - Ministère des Finances
 - Secrétariat Permanent de l’I3N
 - Le comité de pilotage peut inviter d’autres instances, et systématiquement : Secrétariat Permanent du Code Rural, Réseau de Chambres d’agriculture
 - Partie Belge
 - La CTB sera représentée par deux personnes, dont le Représentant Résident de la CTB au Niger
- La redevabilité de la réussite du programme s’exerce principalement via le Secrétaire Général en charge de l’élevage pour la partie nationale, et le Représentant Résident pour la partie Belge. Le comité de pilotage leur délègue son pouvoir de décision entre les réunions ordinaires afin d’effectuer un pilotage plus régulier, et d’agir en cas de nécessité en des réunions ordinaires.
- En cas de délégation, le membre remplaçant doit impérativement disposer du **mandat** décisionnel nécessaire aux prises de décision en séance.

9.2. COMITES TECHNIQUES D’ORIENTATION ET DE SUIVI

Les principes relatifs aux comités techniques d’orientation et de suivi sont les suivants :

- Ils sont des organes régionaux de **suiti technique des processus de changement** au niveau de l’intervention. Ils assurent une **concertation** entre les acteurs clés de chaque région et peuvent transmettre des propositions techniques au comité de pilotage visant l’amélioration des stratégies de mise en œuvre.
- Ils sont composés de représentants des principaux acteurs de la mise en œuvre du programme en place, déterminés lors de la formulation.

9.3. DISPOSITIF OPERATIONNEL

Les principes relatifs à la composition du dispositif opérationnel sont les suivants :

- Une unité de **Coordination** du Programme ancrée au Ministère Délégué à l’Elevage, composée de :
 - Une Direction de programme consistant en
 - Un responsable de programme (national), mis à la disposition par le Ministère de l’agriculture et de l’Elevage
 - Un co-responsable de programme(ECT2), recruté par la CTB
 - Une Cellule administrative et financière du Programme
 - Un Responsable Administratif et Financier International (ECT2), qui est responsable de la Cellule Administration et Finances composé d’un personnel administratif, financier et de soutien. (partagé avec le programme Santé)
 - Un Contrôleur de Gestion
 - Un Expert en Marché Publics (partagé avec le programme Santé)
 - Un Assistant en Marché Publics (partagé avec le programme Santé)
 - Du personnel d’appui : une secrétaire, trois comptables, quatre chauffeurs

- De l’expertise, dont la répartition géographique sera précisée lors de la formulation.
 - Un Expert en filières et chaînes de valeur (ECT2)
 - Un Expert en suivi –évaluation (national)
 - Deux responsables d’Antenne, ingénieur en pastoralisme ou docteur vétérinaire recruté ou mis à disposition par le Ministère de l’agriculture et de l’Elevage
 - Deux Experts en ingénierie sociale (national)
 - Deux Experts en économie rurale / développement des chaînes de valeur (national)

10. CHRONOGRAMME DU PROGRAMME

Le chronogramme indicatif du programme est le suivant

| | 2016 | | 2017 | | 2018 | | 2019 | | 2020 | | 2021 | | |
|---------------------|------|----|------|----|------|----|------|----|------|----|------|----|-----|
| | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | S1 | S2 | |
| Programme sectoriel | FORM | | EXE | | | | | | | | | | CLO |